amnyos groupe

technopolis |ITD|

2014

Programme Opérationnel FEDER
Coopération Territoriale Européenne

Programme transfrontalier Mayotte 2014-2020

Version 1.0

18 février 2014

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

Agence de Services et de Paiement

Cette étude est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre de l'action préparatoire d'accompagnement de Mayotte dans le
ge au statut de .

Vos correspondants pour cette mission :

François de Lavergne (Chef de projet)
Cabinet Amnyos
11, avenue Philippe Auguste
75011 PARIS
Tél. : 06 12 35 08 87
E-mail : francois.delavergne@amnyos.com

Séverine Bressaud
Cabinet Amnyos
11, avenue Philippe Auguste
75011 PARIS
E-mail : severine.bressaud@eureka21.eu

Sommaire

1.Section 1 – Préparation du programme opérationnel et implication des partenaires 3

1.1 Une forte implication des partenaires locaux pour co-construire le programmation de coopération territoriale européenne.....4

1.2Echanges avec les Pays partenaires (Les Comores et Madagascar).....5

1.Section 2 – Stratégie de contribution du programme opérationnel à la stratégie de l'Union européenne en faveur de la croissance intelligente, durable et inclusive, et de la cohésion économique, sociale et territoriale 6

1.1Stratégie de contribution du programme opérationnel à la stratégie de l'Union européenne en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive, et de la cohésion économique, sociale et territoriale 7

1.1.1Eléments de diagnostic.....7
1.1.2Freins et enjeux de la coopération régionale dans la zone du Canal du Mozambique.....8
1.1.3Contribution du PO FEDER CTE à une croissance intelligente, durable et inclusive 9
1.1.4Justification de la sélection des objectifs thématiques et des priorités d'investissement et stratégie du PO.....12

1.2Justification de la dotation financière.....14

1.Section 3 – Description des axes prioritaires.....15

1.3AXE PRIORITAIRE 1 : Structurer l'offre de formation et organiser la mobilité en formation à l'échelle transfrontalière.....16

1.3.1Explication de la mise en place d'un axe prioritaire 1.....16
OBJECTIF THEMATIQUE 10 : investir dans les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation;.....17
1.3.2Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement.....17

2.Objectif Spécifique : Augmenter le nombre d'étudiants dans la zone de coopération par la mise en réseau de l'offre universitaire et la mobilité 17

3.Objectif Spécifique : accroître les coopérations entre les établissements scolaires et les entreprises dans la zone de coopération.....17

4.Objectif Spécifique : Accroître les formations professionnelles conjointes dans les secteurs économiques clefs pour le développement de la zone transfrontalière 18

4.1.1Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement 18
4.1.2Cadre de performance de l'axe 1.....20
4.1.3Catégories d'intervention.....20

4.2AXE PRIORITAIRE 2 : Accroître l'intégration économique et commerciale de la zone de coopération en valorisant les complémentarités entre territoires.....21

4.2.1Explication de la mise en place d'un axe prioritaire 2.....21
OBJECTIF THEMATIQUE 3 : ameliorer la competitivité des PME.....22
4.2.2PI 3a : Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement.....22

5.Objectif spécifique 1 : Augmenter le taux de création d'entreprises via une meilleure information sur les modalités et les potentialités de l'entrepreneuriat au sein de la zone.....22

5.1.1Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement 23
5.1.2PI 3d : Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement.....24

6.Objectif spécifique 1 : accroître les échanges commerciaux en renforçant la mise en réseau des acteurs économiques de la zone et l'accompagnement des entreprises dans les démarches d'export.....24

7.Objectif spécifique 2 : augmenter les débouchés économiques des entreprises en organisant des circuits de commercialisation entre territoires.....25

8.Objectif spécifique 3 : augmenter les capacités des entreprises dans des démarches de diversification économique et dans le développement de filières locales de qualité 26

8.1.1Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement 27
8.1.2Catégories d'intervention.....29
8.1.3Résumé de l'utilisation prévue de l'assistance technique 29

8.2AXE PRIORITAIRE 3 : Valoriser le capital culturel et naturel de la zone à travers une gestion concertée des ressources et des risques.....30

8.2.1Explication de la mise en place d'un axe prioritaire 3.....30
OBJECTIF THEMATIQUE 6 : Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources.....31
8.2.2PI 6c : Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement.....31

9.Objectif spécifique 1 : Accroître les échanges culturels au sein de la zone de coopération.....31

10.Objectif spécifique 2 : créer conjointement des stratégies et dispositifs autour de l'éco-tourisme 32

11.Objectif spécifique 3 : augmenter les actions communes de protection de la biodiversité 32

12.Objectif spécifique 4 : Accroitre les actions de sensibilisation aux pratiques environnementales dans les activités économiques.....33

12.1.1Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement 34
12.1.2PI 6a : Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement.....37

13.Objectif spécifique 1 : augmenter les systèmes de traitement de recyclage des déchets au niveau régional. 37

13.1.1Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement 37
OBJECTIF THEMATIQUE 5 : favorisr l'adaptation aux changements climatiques, la prevention et la gestion des risques.....40
13.1.2PI 5a : Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement.....40

14.Objectif Spécifique 1 : Augmenter les actions coordonnées en matière de prévention des risques.....40

14.1.1Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement 40
14.1.2Catégories d'intervention.....42
14.1.3Résumé de l'utilisation prévue de l'assistance technique 42

14.2AXE PRIORITAIRE 4 : Contribuer à la cohésion sociale au sein de la zone et a la réduction des inégalités.....43

14.2.1Explication de la mise en place d'un axe prioritaire 4.....43
14.2.2Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement.....44

15.Objectif Spécifique : développer l'accès de la population à des services abordables, durables et de qualité y compris les soins de santé et services sociaux d'intérêt général.....44

15.1.1Cadre de performance de l'axe 1.....46
15.1.2Catégories d'intervention.....46

15.2AXE PRIORITAIRE 5 : Désenclaver les territoires de la zone en renforçant les liaisons maritimes 47

15.2.1Explication de la mise en place d'un axe prioritaire 5.....47
OBJECTIF THEMATIQUE 7 : encourager le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles 48
15.2.2PI 7c : Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement.....48

16.Objectif spécifique 1 : accroître les flux de transport maritimes entre territoires de la zone en abaissant le coût du fret et les taxes douanières.....48

16.1.1Catégories d'intervention.....50

16.2AXE PRIORITAIRE 6 : Contribuer à la modernisation et au renforcement de l'efficacité des services publics.....51

16.2.1Explication de la mise en place d'un axe prioritaire 6.....51

OBJECTIF THEMATIQUE 11 : Renforcement des capacités institutionnelles et de l'efficacite de l'administration publique.....52

17.Objectif spécifique 1 : développer les instruments de connaissance et les valoriser auprès du grand public et des entreprises.....52

18.Objectif spécifique 2 : développer la coopération en matière d'amélioration de l'intervention publique.....52

18.1.1Cadre de performance de l'axe 54

2.Section 4 – Plan de financement 55

4.Section 5 – Approche intégrée 59

18.2Approche de l'utilisation des instruments de développement local mené par les acteurs locaux et les principes d'identification des domaines de mise en œuvre.....60

18.3Modalités du développement urbain durable.....61

18.4Approche de l'utilisation des investissements territoriaux intégrés (autre que le développement urbain) 62

18.5Mécanismes visant à assurer la coordination avec les activités de coopération et stratégies macro-régionales et de bassins maritimes.....63

5.Section 6 – Gestion, contrôle et audit 64

18.6Identification des autorités et organismes concernés.....65

18.7Actions prises pour impliquer les partenaires concernés dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme.....66

18.7.1Le processus d'élaboration du programme opérationnel.....66

18.7.2La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme opérationnel.....66

6.Section 7 - Mécanismes de coordination 68

18.8Articulation entre les fonds.....69

18.10Articulation avec les autres instruments nationaux et de l'UE, ainsi qu'avec la BEI71

7.Section 8 – Réduction de la charge administrative pour les bénéficiaires.....74

8.Section 9 – Principes horizontaux.....75

18.11Développement durable.....76

18.12Egalité des chances et non-discrimination.....77

18.13Egalité entre les hommes et les femmes.....78

1. SECTION 1 – PRÉPARATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL ET IMPLICATION DES PARTENAIRES

1.1 UNE FORTE IMPLICATION DES PARTENAIRES LOCAUX POUR CO-CONSTRUIRE LE PROGRAMMATION DE COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE

Le programme opérationnel de Coopération territoriale européenne est préparé avec l'ensemble des parties prenantes de Mayotte, mobilisées à différents moments de la démarche de manière individuelle ou collective.

Ainsi, dans la méthodologie retenue, plusieurs étapes ont été prévues et mises en œuvre:

2012 : élaboration du diagnostic stratégique territorial intégrant une prise en compte des questions de coopération régionale

décembre 2013 : réunions de travail et échanges bilatéraux avec les pilotes du programme : services de l'état, Conseil général,…

décembre 2013 : échanges bilatéraux avec les acteurs locaux des différents secteurs : économie (consulaires, association entreprendre au féminin…), environnement (parc marin…), inclusion sociale (association de prise en charge des mineurs isolés, services de l'état à la culture, autres services), l'AFD...

5 décembre 2013 : organisation d'un atelier « Coopération territoriale européenne » à Mamoudzou, ayant réuni environ 70 acteurs mahorais de différents horizons. Cet atelier s'est organisé autour de deux sous-groupes. Le premier était dédié à l'économie, la recherche, l'innovation et l'environnement. Le second s'est concentré sur la formation, l'éducation, la culture et le sport. L'objectif de cet atelier était d'identifier les coopérations déjà engagées entre Mayotte, les Comores et Madagascar et d'échanger sur les nouvelles pistes possibles.

9 décembre 2013 : rencontre avec M. Jacques Witkowski, Préfet de Mayotte- présentation des premiers échanges avec les acteurs locaux.

10 décembre 2013 : présentation des premiers éléments du PO CTE au Conseil général

29 janvier : réunion de travail en préfecture de Mayotte sur la préparation du cadre logique avec Madame l'Ambassadrice Ledoux, les services de l'État et du Conseil général concernés et l'AFD.

Adoption du cadre logique comme base de travail avant les réunions bilatérales avec la Commission européenne, en Comité de pilotage coprésidé par M. le Préfet de Mayotte et M. le Président du Conseil général de Mayotte.

1.2 Echanges avec les Pays partenaires (Les Comores et Madagascar)

En parallèle de la mobilisation des acteurs locaux sur Mayotte, un travail a été engagé pour lancer les échanges avec Madagascar et les Comores.

La première étape a consisté en une rencontre le 15 janvier à Paris avec Madame Ledoux, ambassadrice déléguée à la coopération régionale dans la zone de l'Océan indien et de Joël Lebret, Délégué adjoint à la coopération régionale. Puis un processus de concertation a été lancé et est prévu en plusieurs étapes :

29 janvier 2014 : atelier de travail sur la CTE réunissant le SGAR, l'AFD, Madame l'Ambassadrice, et le conseiller de l'Ambassade de France aux Comores.

Amélioration du cadre logique et de la version 1.0 du programme suite à la réunion bilatérale avec la Commission européenne prévue le 24 février 2014

Consultation des Gouvernements des Comores et de Madagascar en mars 2014.

1. SECTION 2 – STRATÉGIE DE CONTRIBUTION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL À LA STRATÉGIE DE L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR DE LA CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE, ET DE LA COHÉSION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE

1.1 STRATÉGIE DE CONTRIBUTION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL À LA STRATÉGIE DE L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR D'UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE, ET DE LA COHÉSION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE

1.1.1 Eléments de diagnostic

Située dans la zone Sud-Ouest de l'Océan indien, à l'entrée nord du Canal du Mozambique et à la croisée des routes entre les Comores, Madagascar et La Réunion, Mayotte occupe un positionnement géographique privilégié au sein de cette zone appelée à devenir un épicentre de la croissance au cours des prochaines décennies.

Le territoire de Mayotte, d'une superficie limitée[1] de 374 km², est constituée de deux îles principales, Grande-Terre (365 km²) et Petite-Terre (10 km²). S'y ajoute une trentaine de petits îlots parsemés dans un lagon de plus de 1 100 km², réputé pour être l'un des plus grands et des plus beaux du monde et délimité par un récif corallien de près de 160 km. Mayotte dispose de plusieurs espaces protégés : un parc naturel marin (PNM), une réserve naturelle (îlot M'bouzi), trois réserves marines ainsi que six réserves forestières, auxquels s'ajoutent les terrains du Conservatoire du littoral (1 740 ha). Le patrimoine naturel unique dont bénéficie Mayotte, lié à la richesse exceptionnelle de sa biodiversité marine et terrestre, constitue un atout majeur pour le territoire. Les atteintes croissantes que subit ce patrimoine – en grande partie dues au déficit d'infrastructures d'assainissement et d'alimentation en eau dont souffre Mayotte ainsi qu'à la gestion déficiente de ses déchets – font de la question de sa préservation et de sa valorisation un défi de premier ordre pour le développement de l'île dans les années à venir.

En 2012, l'île compte 212 600 habitants[2] et sa densité de population progresse par rapport à 2007, passant de 511 habitants par km² en 2007 à 570 en 2012 (contre 117 au sein de l'UE-27 en 2011). La population de Mayotte croît à la même vitesse que celle des îles des Comores ou de Madagascar et cette croissance est tirée par un très fort taux de natalité, renforcé par une importante immigration (principalement d'origine comorienne). Elle est en outre caractérisée par sa jeunesse : en 2012 la moitié des mahorais a moins de 17 ans (les moins de 15 ans représente 23,4% dans l'UE-27) et les plus de 65 ans représentent 2,3 % de la population (contre 26,8% au sein de l'UE-27)[3].

Si la géographie de Mayotte constitue un potentiel relai de croissance dans les années à venir, les contraintes naturelles fortes qui la caractérisent ont jusqu'à présent pesé sur le développement du territoire et contribué à creuser les écarts avec la moyenne des régions européennes. En tant que région ultrapériphérique (RUP), Mayotte fait face à des handicaps structurels décrits par l'article 349 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne. Ces contraintes sont au nombre de cinq :

- éloignement de la métropole (Mayotte est située à 8 000 kilomètres de France),
- insularité,
- faible superficie et surfaces utiles limitées, qui constituent des freins à l'occupation de l'espace pour la population et au développement d'activités économiques,
- relief et climat difficiles, conjugués à une exposition accrue aux risques naturels entrainant des surcoûts dans la conception et la réalisation d'ouvrages publics,

1 Mayotte est le plus petit département français après Paris et le Val de Marne

2 triplement par rapport à 1985 et taux de croissance annuel moyen de 2,7% entre 2007 et 2012 contre 0,6% en métropole, INSEE, RP 2012,

3 *Eurostats, 2012*

exiguïté des marchés locaux et forte dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits entrainent un déficit structurel de sa balance commerciale,

À ces handicaps structurels - dont la permanence et la combinaison entravent durablement le développement socio-économique de Mayotte -, s'ajoute une caractéristique supplémentaire – partagée par l'ensemble des RUP - mais qui revêt à Mayotte un caractère tout particulier :

la relative faiblesse de l'intégration économique et politique de Mayotte dans son espace régional, en particulier l'espace du Canal du Mozambique.

Hormis Mayotte, cette zone regroupe Madagascar et les Comores (territoires relevant du périmètre géographique du présent Programme Opérationnel transfrontalier) et s'étend plus largement aux pays de la côte Est de l'Afrique dont notamment le Mozambique. Mayotte entretient des liens culturels et commerciaux historiques avec ces territoires voisins – Anjouan et Grande Comore sont respectivement distantes de 105 et 144 km de Mayotte[4]; les côtes malgaches les plus proches et le Mozambique se situent quant à eux respectivement à 200 et 300 km de l'île - malgré les différences géographiques, culturelles et économiques importantes qui existent entre ces pays. Bien que bien que Mayotte observe un environnement propice à la coopération elle continue d'apparaitre comme un « îlot de richesse » au sein d'un environnement relativement pauvre. En effet, malgré les écarts de richesse qui séparent Mayotte de la France et de la moyenne des régions européennes (en 2009 le PIB par habitant à Mayotte est estimé à 6 575€[5] soit 25%de la moyenne de l'UE-28) le territoire mahorais bénéficie du niveau de vie et de développement le plus élevé au sein de son espace transfrontalier, loin devant les Comores voisines et Madagascar (dont le PIB par habitant s'élevait respectivement à 560€[6] de 300€ en 2009).

Depuis 2000, l'économie mahoraise a été marquée par une croissance économique soutenue – le taux de croissance annuel moyen s'est élevé à de 11,2% entre 2005 et 2009 – en grande partie liée à :

un phénomène structurel de convergence économique,

mais également par l'intensité des investissements physiques – notamment publics – qui ont constitué un moteur important de la croissance.

Si jusque dans les années 1980, l'économie mahoraise était basée principalement sur les activités agricoles avec près de 65 % des emplois en 1978, en 2012 les services concentraient 51% des emplois (36%pour rien que pour les services non marchands contre 9,7% en moyenne en France) et l'emploi agricole ne représentait plus que 8% du total.

L'agriculture de même que la pêche, l'aquaculture et les activités maritimes, constituent des secteurs traditionnels d'activité culturellement importants et dont les prolongements sont sources de création de valeur ajoutée et d'innovation. Ces secteurs demeurent peu structurés et connaissent actuellement d'importantes difficultés à l'export (les exportations d'essence d'ylang, après un recul de 72,0 % en 2011, ont de nouveau fortement chuté (-79,8 %) au cours de l'année 2012[7]). Une nette reprise est toutefois observée dans l'aquaculture en 2012 (multiplication par du volume d'exportation par deux par rapport à 2011).

Par ailleurs, le tourisme constitue pour Mayotte l'un des secteurs d'activité présentant le plus fort potentiel de création de valeur ajoutée et d'emploi. Toutefois ce secteur demeure actuellement modeste et peine à se développer en raison de la faiblesse tant qualitative que quantitative des infrastructures d'accueil. Malgré les actions de promotion de la destination Mayotte, l'activité touristique a subi une baisse sensible en 2012, dans l'hôtellerie comme dans la restauration, dans un contexte de chute du trafic passager à l'aéroport de Dzaoudzi.

S'agissant de la balance commerciale, les échanges de Mayotte avec l'extérieur sont structurellement

4 Mohéli de 102 km

5 Une actualisation est prévue dans le cadre de la rupéisation de Mayotte, (source IEDOM)

6 INSEE, Antenne de Mayotte, *« Produit intérieur brut à Mayotte en 2009 : une croissance dynamique mais un retard à rattraper »*, INSEE Mayotte Infos n° 55, novembre 2011.

7 Les exportations d'ylang-ylang sont passées de 13,4 tonnes en 2002 à 0,2 tonnes en 2012,

déficitaires :

le taux de couverture est inférieur à 2% depuis 2007 et la France métropolitaine représente 44% des importations mahoraises (quand cette part n'est que de 4% pour la zone océan Indien).

Au niveau de l'espace régional, en 2012 Mayotte a importé des biens en provenance de 10 pays de la zone Océan indien pour un montant total de 11,8 millions d'euros (contre 25 millions d'€ en 2008) et a exporté pour 3,1 millions d'euros de marchandises vers ces pays (contre 2 millions en 2008).

L'Afrique du Sud, La Réunion et l'île Maurice sont historiquement les trois principaux fournisseurs même si les deux premiers ont vu leurs parts de marché diminuer sensiblement au profit de l'île Maurice et de Madagascar (dont la part est passée de 10,2% en 2008 à 18,5% en 2012). Côté exportations en 2012, les Comores restent les premiers importateurs des produits mahorais (40,7 %) suivis principalement par Madagascar (21,1 % contre 12,4 en 2008), La Réunion (19,0 % contre 27,5% en 2008). Globalement les échanges avec Madagascar se sont sensiblement accrus en cinq ans, et une convention avec la région malgache de Sava a été signée en janvier 2013 afin de renforcer ces partenariats. Cette démarche s'inscrit dans la volonté affichée par le territoire de conclure des partenariats avec les pays voisins dans le cadre de la coopération régionale.

En matière d'emploi, le chômage à Mayotte s'élève à 36,6 % en 2012 (contre 17,7% en 2009) (10,9% dans l'UE28[8]).Ce phénomène frappe très durement les jeunes (15 à 29 ans) pour lesquels le taux de chômage culmine à 59,2% contre 9,7% en France métropolitaine et 15,9% au sein de l'UE28[9] pour cette même tranche d'âge.

Par ailleurs Mayotte compte 52 300 actifs âgés de 15 à 64 ans et le taux d'emploi des personnes en âge de travailler (15- 64 ans)[10] s'élève à seulement 29,1% (38,6% pour les hommes et 20,6% pour les femmes), contre 64% en France métropolitaine(15-64ans). Ce taux, en légère baisse par rapport à 2007, se révèle très largement inférieur à l'objectif communautaire visé d'ici 2020 en matière d'emploi (75% des 20-64 ans en emploi). A cela s'ajoute l'ampleur du « halo du chômage », constitué de 29 300 inactifs souhaitant travailler mais n'étant pas considérés comme chômeurs au sens du BIT. Ces personnes représentent 44 % des inactifs âgés de 15 à 64 ans (13 % à La Réunion et 3,5 % en France métropolitaine). Ce halo concerne majoritairement des femmes (60 %) et, en particulier, des étrangères (60 % des femmes). Les inactifs quant à eux représentent 54 % de la population des 15 à 64 ans, alors que leur part n'atteint jamais 50 % dans les autres DROM et se situe à 28 % en métropole.

En termes d'éducation et de capital humain, malgré d'importants progrès réalisés ces dernières années[11] Mayotte se caractérise par un très faible niveau de qualification de sa population (71 % de la population n'a aucun diplôme qualifiant, un habitant sur trois n'a jamais été scolarisé), par un fort taux d'illettrisme et d'analphabétisme (48,5% des jeunes de 16 à 18 ans en situation d'illettrisme contre 9% des jeunes métropolitains)

Etroitement liée à la nature du marché du travail local, **la situation sociale** à Mayotte est caractérisée par une pauvreté importante (le PIB par habitant à Mayotte est estimé à 6 575€ soit un niveau équivalent à 25% de la moyenne de l'UE-28). La faiblesse de l'appareil statistique mahorais ne permet pas de disposer de données chiffrées récentes en matière de revenus ou de taux de pauvreté. Cette situation sociale fragile redouble les difficultés d'accueil et d'intégration de populations immigrées en provenance des Comores principalement, et notamment des mineurs. Les évolutions récentes qu'a connues Mayotte (développement économique de l'île, modifications du droit applicable, augmentation du taux d'activité des femmes, disparition de certaines

8 Eurostats, novembre 2013

9 Eurostats, 2012

10 Les données relatives au taux d'emploi des 20-64 ans, indicateur Europe 2020, ne sont pas disponibles

11 Sur l'ensemble de la population, entre 2007 et 2012, le taux de diplômés parmi les personnes ayant été scolarisées est passé de 33 % à 46 %

coutumes, etc.) ont fragilisé la dimension inclusive de son modèle social et familial et contribué à accroitre les phénomènes de délinquance et d'isolement des mineurs[12]. Cette pauvreté se traduit par la situation préoccupante de l'habitat à Mayotte : malgré le développement quantitatif et qualitatif notable du parc de logement (+ 16% entre 2007 et 2012[13]), la situation en termes de développement urbain et social est critique dans certaines aires urbaines qui concentrent d'importantes poches d'habitat insalubre (Kaweni, Koungou, La Vigie). Le développement urbain n'a pas suffisamment suivi la très forte croissance démographique de l'île et les conditions moyennes de logement demeurent insatisfaisantes.

Parallèlement au logement, l'égalité d'accès à une offre de service de proximité est loin d'être assurée et globalement, **les équipements de proximité (sanitaires et médico-sociaux notamment)** révèlent des capacités d'accueil insuffisantes, alors même que les besoins devraient continuer à croitre sous la pression de la croissance démographique. La situation sanitaire à Mayotte se caractérise par un niveau préoccupant de pathologies vectorielles et d'hygiène (schéma régional de prévention 2012-2106 de l'ARS) marqué par une espérance de vie inférieure de 5 à 8 ans à celle de la métropole, un taux de mortalité infantile 4 fois plus important, un nombre de pathologies infectieuses et de maladies parasitaires préoccupant, des phénomènes de malnutrition et d'obésité croissants.

Les inégalités sociales et territoriales dont souffre Mayotte, en partie liées à son ultrapériphicité, se révèlent davantage marquées entre Mayotte et ses voisins et sont étroitement liées à **la question des transports.** Le déficit infrastructurel caractéristique du réseau de transports de la zone ne permet de lever pas de lever les contraintes géographiques liées à l'insularité. Concernant l'aérien, alors que le trafic de marchandise et de passagers s'intensifie (300 000 passagers en 2011), la continuité territoriale n'est pas pleinement assurée faute de desserte directe de la Métropole. En matière portuaire, le volume de fret s'accroit (713 000 t. en 2011 contre 376 000 en 2001) tiré par la demande intérieure, mais les infrastructures actuelles ne permettent pas à Mayotte de jouer le rôle de port de transbordement auquel le territoire aspire naturellement au sein de la zone Madagascar/Comores. Ainsi l'extension de la zone portuaire en vue de faire de Longoni un port d'éclatement pour les Comores ou Madagascar constitue un enjeu central pour le développement des échanges de Mayotte. Le renforcement des transports inter-îles, pour les marchandises ou pour les personnes, est une priorité à plusieurs titres pour la zone de coopération :

développement économique : augmenter les flux commerciaux, faciliter le tourisme bleu…

réduction de la dépendance internationale notamment dans le domaine agroalimentaire et soutien à un marché de proximité, réduisant les coûts d'approvisionnement

1.1.2 Freins et enjeux de la coopération régionale dans la zone du Canal du Mozambique

La faiblesse de l'intégration de Mayotte dans la sous-région du canal du Mozambique est en partie liée à des facteurs politiques, et plus précisément à la non-appartenance du territoire mahorais aux principales organisations à vocation régionale de la zone. Hormis les conventions signées avec Madagascar, Mayotte ne participe aujourd'hui à aucune des principales organisations de sa zone géographique, à savoir :

La Commission de l'Océan Indien (COI) qui regroupe Madagascar, l'île Maurice, les Seychelles et les Comores et la Réunion depuis 1986 et qui a pour objectif de favoriser les échanges interrégionaux et de défendre les intérêts insulaires de ses membres. La France en est membre à part entière au titre de La Réunion, mais Mayotte n'en fait pas partie en raison de la revendication des Comores sur ce territoire.

La South African Development Community (SADC) composée de 15 Etats[14]

12 L'Observatoire des mineurs isolés recensent 3 000 mineurs isolés en 2011

13 INSEE, RP 2012

14 Afrique du Sud, Angola, Botswana, République démocratique du Congo, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Le Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA) composé de 20 pays[15], et qui vise à promouvoir l'intégration économique régionale à travers le développement du commerce et de l'investissement

La question spécifique de la coopération entre Mayotte et les Comores reste un sujet sensible étant donné que les relations entre la France et cet archipel sont marquées, depuis 1974, par la question de la souveraineté sur Mayotte. En 2007 cependant, la France et les Comores ont mis en place un « Groupe de Travail de Haut niveau » (GTHN), chargé de préparer un accord sur l'insertion de Mayotte dans son environnement géographique. Les travaux ont avancé de façon irrégulière en raison du contexte politique (le référendum sur la « départementalisation » de Mayotte le 29 mars 2009 à un moment tendu les relations, les changements politiques intervenus de part et d'autre en 2011 et 2012 ont aussi ralenti les travaux) mais non sans résultats. Le 21 juin 2013 a ainsi été marqué par la signature la « Déclaration de Paris sur l'amitié et la coopération entre la France et les Comores », une déclaration qui vise à refonder les relations bilatérales, malgré le différend historique entre les deux pays, et dont découleront plusieurs accords. Elle prévoit un dialogue politique renforcé (avec la mise en place d'un Haut conseil paritaire), une coopération bilatérale et régionale plus ambitieuse, un nouvel élan dans les relations économiques, des engagements à prendre toutes les mesures appropriées pour mettre fin aux drames en mer, ainsi qu'à faciliter la circulation des personnes entre les îles. La première réunion du haut conseil paritaire s'est tenue à Paris les 28-29 novembre 2013.

Parallèlement à la dimension politique, un certain nombre de facteurs entravent le processus de coopération et d'intégration économique au sein de la zone du Canal du Mozambique. A l'instar des autres RUP, la question des transports à Mayotte constitue un facteur de blocage structurel caractérisé par :

l'absence de liaison maritime inter-îles, la faible capacité des infrastructures aéroportuaires aggravée par la diminution des lignes de desserte du port de Longoni (Mayotte) pour des raisons de rentabilité économique. La modernisation en cours de l'aéroport devrait toutefois encourager le désenclavement du territoire.

Aux problèmes infrastructurels viennent s'ajouter :

la problématique de l'immigration illégale dont les conséquences sociales et humaines sont dramatiques;

l'existence d'une politique contraignante en matière de visa qui freine sensiblement la circulation des personnes entre territoires;

La difficulté – voire l'impossibilité - d'importer certains produits des pays voisins en raison de l'existence de normes sanitaires et de barrières fiscales qui freinent la circulation des marchandises;

L'instabilité politique des pays voisins et à l'hétérogénéité des niveaux de développement des pays composant la zone, qui rend difficile la mise en place de projets « gagnant-gagnant » et de projets dans les secteurs du développement économique ou de l'innovation;

Les risques sanitaires croissants (notamment épidémiologiques) en raison de la hausse des échanges humains entre les pays de la zone, hausse liée notamment à l'augmentation des niveaux de vie.

15 Les États parties sont l'Angola, le Burundi, les Comores, la République démocratique du Congo, Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, le Malawi, Maurice, l'Ouganda, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan, le Swaziland, la Zambie, le Zimbabwe

En outre concernant spécifiquement la mise en place de projets de coopération, les acteurs concernés de la zone souffrent actuellement de la relative faiblesse de leurs capacités de portage et de mise en œuvre. Les projets conduits jusqu'à présent dans le cadre du FCR se sont révélé être d'une échelle limitée par rapport aux projets qu'ambitionne de soutenir le FEDER Coopération Territoriale Européenne. Il importe en plus de souligner :

La faiblesse du vivier des porteurs de projets pouvant d'insérer dans une démarche de coopération régionale : aux contraintes – lourdes – de la gestion d'un projet européen pour les porteurs, s'ajoutent les difficultés et aléas possibles de la coopération régionale (qui plus est, avec des pays parfois instables).

La faiblesse des partenaires dans les pays voisins et leurs capacités à mobiliser des financements pour les projets.

Notons qu'une opération pourra être mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union, si le montant total alloué à des opérations se déroulant en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union au titre du programme de coopération ne dépasse pas 30 % dans le cas de régions ultrapériphériques (contre 10% lors de la programmation précédente)

Conjugués au manque de dialogue entre les grands acteurs de la région, ces freins pourraient entraver l'émergence de projets structurants phares au sein de la zone, objectif pourtant centrale dans le cadre de la prochaine programmation.

Pour autant, les évolutions juridiques et institutionnelles récentes qu'a connues Mayotte – notamment au niveau communautaire - vont dans le sens d'un renforcement de la coopération régionale au sein de la région du Canal du Mozambique. Mayotte dispose déjà d'un certain nombre d'outils et de moyens pour mettre en œuvre des projets de coopération.

Au niveau national, la politique de coopération régionale a permis depuis 2001, année de sa création, de renforcer l'ancrage de Mayotte dans son environnement, au travers du fonds de coopération régionale (FCR). Doté d'une enveloppe de 290 000€ en 2012, le FCR a principalement financé depuis sa création des projets relevant de la coopération sanitaire, de l'éducation, du développement touristique, de la formation professionnelle, la préservation des ressources halieutiques, et de la coopération en matière de développement économique mais aussi aux échanges culturels. 87%[16] des subventions ont été absorbées dans le cadre de projets associant les Comores, Madagascar ou le Mozambique. Le cadre stratégique pour la période 2011-2015 vise à recentrer la politique de coopération sur des actions structurantes et à forte valeur ajoutée, bénéficiant en outre d'une bonne visibilité pour les populations concernées. Les pays prioritaires du FCR sont les Comores, Madagascar et le Mozambique. L'ile Maurice et les Seychelles demeurent éligibles au FCR.

Au niveau communautaire, Mayotte est devenue au 1er janvier 2014, la 9ème région ultrapériphérique de l'Union Européenne. Cette évolution fait suite à la décision du Conseil européen, qui s'est exprimé le 11 juillet 2012 en faveur de l'accession de Mayotte au statut de RUP. À ce titre, le territoire fait partie intégrante de l'Union européenne et bénéficie donc fonds structurels et d'investissement européens (FESI). Mayotte participe également à l'Union douanière et le droit communautaire lui est désormais applicable.

Le département relevait auparavant du statut de Pays et Territoire d'Outre-Mer, et à ce titre a pu bénéficier du Fonds européen de développement (FED) - doté d'environ 23 millions d'euros pour le 10ème FED (2008-2013) - mis en œuvre à partir de plusieurs organisations dont le comité de gestion du Fonds de coopération régionale. L'objectif du FED visait déjà à renforcer la coopération et l'intégration régionale du territoire. En comparaison du volume financier que représente le 10ème

16 Diagnostic Stratégique territorial de Mayotte, annexe 2 deuxième partie p.46

FED, la « rupéisation » de Mayotte entraine une multiplication par 15 des fonds reçus de l'Union Européenne. La coopération territoriale européenne, portée par le programme FEDER-CTE, s'inscrit donc dans un cadre plus large, à l'image notamment de la participation des RUP aux organisations internationales régionales et de la signature des accords de partenariat économique UE/ACP.

En tant que RUP, Mayotte est désormais reconnue par la Commission Européenne comme un partenaire stratégique pour la mise en œuvre des politiques de coopération en tant qu'« *ambassadrice* [avec la Réunion] *de l'UE dans l'océan indien*» [17], elle sert l'Union grâce à ses relations avec ses voisins et propagent son influence dans le Canal du Mozambique. La relative opulence de Mayotte au sein de sa zone doit lui permettre de jouer un rôle moteur, et faire d'elle une « frontière active » de l'UE.

Globalement la recherche d'une meilleure insertion de Mayotte dans son environnement régional est conditionnée par le développement de la coopération territoriale laquelle constitue pour Mayotte et ses voisins l'un des principaux leviers de leur croissance durable : **une croissance basée sur l'exploitation des avantages comparatifs des territoires, la valorisation du capital humain ainsi que sur l'utilisation responsable des ressources et la préservation de la biodiversité.**

En contribuant à résorber les écarts de richesse entre territoires de la zone, la coopération doit également constituer un moyen de maitriser les flux migratoires et de limiter ainsi les conséquences sociales et humaines dramatiques qu'engendre aujourd'hui l'immigration clandestine depuis les Comores. Outre l'enjeu du développement économique, une coopération efficace sur ce sujet difficile doit s'accompagner d'une politique de développement sanitaire et social adéquate, à même de promouvoir une croissance inclusive en résorbant les inégalités observées en matière d'accès aux services essentiels et d'équipement. La coopération porte ainsi globalement un devoir éthique de solidarité entre les peuples de la zone du Canal du Mozambique en contribuant à une répartition juste de la richesse, et en participant à l'amélioration des conditions de vie des populations dans une logique de réciprocité.

Sur la base de ces éléments de diagnostic, la stratégie du présent programme, déclinée ci-dessous, vise à répondre à l'enjeu prioritaire suivant identifié dans le DTS de Mayotte :

Encourager le positionnement de Mayotte en tant que pôle de codéveloppement et de rayonnement de l'Europe dans l'Océan indien

1.1.3 Contribution du PO FEDER CTE à une croissance intelligente, durable et inclusive

En étroite articulation avec le FEDER-FSE, le FEAMP, et le FEADER, et en cohérence avec la SRI-SI (ou S3) de Mayotte, le FEDER-CTE contribuera à promouvoir une croissance durable, intelligente et inclusive au sein de la zone transfrontalière, en donnant à Mayotte et ses voisins les moyens de tirer profit de leur position géographique et de leur avantages comparatifs au sein de la zone.

Les objectifs thématiques retenus pour l'ensemble du PO sont cohérents avec le *position paper* qui préconise - dans le cadre de la coopération territoriale européenne – de concentrer l'intervention du FEDER en particulier sur : *l'environnement transfrontalier des PME (OT3), les services de transport et de communication(OT2 et 4), la protection du patrimoine environnemental (y compris la gestion durable de la ressource halieutique), l'économie maritime, la gestion conjointe des déchets et de la distribution de l'eau (OT6) ainsi que la prévention des risques naturels, notamment dans les DROM.*

Sont ainsi retenus dans le PO FEDER CTE Mayotte les OT suivants, sur lesquels portera la concentration thématique :

L'**OT6** dans le cadre de l'axe prioritaire « valoriser le capital culturel et naturel de la zone à travers une gestion concertée des ressources et des risques »,

17 Communication de la Commission "Les régions ultrapériphériques: un atout pour l'Europe" (COM(2008) 642 final du 17 octobre 2008).

L'**OT3** qui renvoie à l'environnement transfrontalier des PME et à la promotion de leur capacité d'export,

L'**OT4**, qui renvoie à l'axe prioritaire « désenclaver les territoires de la zone en renforçant les liaisons maritimes et en soutenant le développement de projets d'interconnexion numérique

L'**OT 10** « Structurer l'offre de formation et organiser la mobilité à l'échelle transfrontalière ».

A ces quatre objectifs viennent s'ajouter :

L'**OT 9** dans le cadre de l'axe prioritaire « Contribuer à la cohésion sociale au sein de la zone de coopération et réduire les inégalités (OT9) »,

L'**OT11** qui renvoie à l'axe prioritaire « Contribuer à la modernisation et au renforcement de l'efficacité des services publics ».

EMPLOI	Un emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans	Idem	69,1% 2011	29% (des 15 – 64 ans) en 2012[18]
R&D	Investissement (fonds publics et privés) de 3 % du PIB de l'UE dans la recherche et l'innovation	Idem	2,26% 2010	*n.c.*
ENVIRONNEMENT	Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 %par rapport à 1990 Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 % Augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique	Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 14 % en 2020 hors ETS par rapport à 2005 Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 23 % 130 Mtep en consommation d'énergie finale	7% (2010 p/r 2005) 12,8% (2010) 155 Mtep (2010)	*n.c.*
EDUCATION	Abaissement du taux de décrochage scolaire à moins de 10 %	Abaissement du taux de décrochage scolaire à moins de 9,5 %	Décrochage = 12% (2011)	*n.c.*
	Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans	Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 50 % de la population âgée de 30 à 34 ans	43,4% (2011)	*n.c.*
LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	Réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale	Réduction d'un tiers du taux de pauvreté ancré dans le temps sur la période 20072012 soir réduction de 1,6 million de personnes	-1/3 entre 2006 et 2012	*n.c.*

La **faiblesse de l'appareil statistique** sur le territoire de Mayotte a des répercussions sur le travail de rédaction du présent PO, notamment dans son volet diagnostic. Le renseignement des indicateurs Europe 2020 est rendu difficile par l'impossibilité de chiffrer un certain nombre d'éléments.

18 Le données au taux d'emploi des 20-64 ans, indicateur Europe 2020, ne sont pas disponibles

La stratégie du PO FEDER-FSE de Mayotte - décrite ci-dessous – se décompose en trois volets relatifs aux priorités communautaires de la stratégie Europe 2020 en matière de :

- **croissance durable** (promotion d'une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive);
- **croissance inclusive** (promotion d'une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale) ;
- **croissance intelligente** (développement d'une économie fondée sur la connaissance et l'innovation).

La contribution du FEDER CTE Mayotte à une croissance intelligente

L'axe prioritaire 1 « Structurer l'offre de formation et organiser la mobilité à l'échelle transfrontalière » visera à faire de l'enseignement, de la formation et de la recherche un point fort de la coopération territoriale au sein de zone.

La jeunesse de la population de Mayotte et de celle de ses voisins, conjuguée à que la relative faiblesse du niveau d'éducation et de formation des populations de ces territoires (à Mayotte 56 % des jeunes de 15 à 29 ans qui ont achevé leur scolarité n'ont obtenu aucun diplôme qualifiant (19 % en France métropolitaine), font de l'organisation de l'offre de formations universitaires et professionnelles qualifiantes à l'échelle transfrontalière un enjeu majeur pour un développement équilibré de la zone. A Mayotte malgré le développement récent du Centre universitaire de formation, et la mise en place de projets de formation conjoints avec Madagascar et les Comores, l'offre de formation qualifiante et dans le supérieur demeure limitée et inadaptée aux besoins locaux. Le Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte a vocation à accueillir pour des enseignements ciblés –en français et/ou dans les langues du canal du Mozambique-- un éventail d'étudiants comoriens ou malgaches. Le Centre ne pourra pas développer l'ensemble des spécialités et niveaux qui sont nécessaires au développement des secteurs porteurs pour le développement de la zone.

Il est donc nécessaire de penser l'avenir des jeunes dans un contexte plus large que celui de l'île, plaçant ainsi la mobilité au centre des enjeux ce qui demandera alors de prendre en compte la nécessaire maîtrise de l'anglais. Des complémentarités devront ainsi être recherchées avec l'université des Comores et avec l'université de Madagascar, au travers d'échanges d'enseignants, développer des cursus conjoints, organiser les échanges d'étudiants en mobilité

La PI Art 7 iii) sera ici mobilisée en vue notamment :

D'augmenter le nombre d'étudiants dans la zone de coopération par la mise en réseau de l'offre universitaire et la mobilité

D'accroître les coopérations entre les établissements scolaires et les entreprises dans la zone de coopération

De mettre en place des formations professionnelles conjointes dans les secteurs économiques clefs pour le développement de la zone transfrontalière

Une articulation étroite devra être recherchée avec la PI 10ii, du PO FEDER CTE qui vse à accroitre l'accès à l'enseignement supérieur

L'axe prioritaire 2 « accroitre l'intégration économique et commerciale de la zone en valorisant les complémentarités entre territoires » mobilisera l'OT3 en vue de promouvoir un développement économique des territoires de la zone, basé sur une exploitation intelligente de leurs atouts et de leur avantages comparatifs.

Au regard de la faible intégration économique régionale de Mayotte dans son environnement régional, notamment liée à sa non appartenance aux principales organisations régionales de la zone de la zone, le FEDER CTE contribuera à lever le tropisme métropolitain persistant qui caractérise le commerce extérieur de Mayotte, en accélérant le rapprochement des acteurs économiques de la zone et en valorisant les complémentarités entre territoires.

L'Afrique du Sud, La Réunion et l'île Maurice sont historiquement les trois principaux fournisseurs même si les deux premiers ont vu leurs parts de marché diminuer sensiblement au profit de l'île Maurice et de Madagascar (dont la part est passée de 10,2% en 2008 à 18,5% en 2012). Côté exportations en 2012, les Comores restent les premiers importateurs des produits mahorais (40,7 %) suivis principalement par Madagascar dont la part dans les exportations mahoraises est passée de 12,4 en 2008 à 21,1 %.

Alors que Mayotte évolue dans un environnement composé de pays aux coûts de production plus faibles et non soumis à la réglementation européenne, il apparaît essentiel que le territoire mette en avant, au travers des projets de coopération régionale, sa compétitivité hors coût ou ses avantages comparatifs dans les secteurs porteurs de développement économique notamment ceux identifiés dans la SRI-SI au sein du domaine d'activité stratégique « connaissance, valorisation et exploitation durable du patrimoine naturel et culturel mahorais (écosystèmes, biodiversité…) » à savoir :

L'exploitation durable de la MER et développement des activités maritimes, l'agriculture et agro transformation, la valorisation des ressources primaires (forêt, eau « terrestre »), Production et efficacité énergétique (solaire…), la valorisation du patrimoine naturel et culturel (tourisme durable)

Le *position paper* pose comme défi premier pour les DROM la « promotion d'un développement innovant des ressources locales et la diversification des activités économique » au moyen d'un accès au financement facilité pour les PME TPE. Conformément au position paper et en cohérence avec la SRI-SI et Le FEDER CTE concentrera son intervention sur les priorités d'investissement 3a et 3d au travers d'actions de soutien aux démarches à l'export des entreprises à vocation exportatrice (études, conseil, actions collectives d'accompagnement sur des salons et foires, etc.) et visera plus particulièrement à :

Augmenter le taux de création d'entreprises via une meilleure information sur les modalités (PI 3a)

La **PI 3d** sera plus spécifiquement mobilisée afin de :

Augmenter les échanges commerciaux en renforçant la mise en réseau des acteurs économiques de la zone d'accompagnement des entreprises dans les démarches d'export;

Accroître les débouchés économiques des entreprises en organisant des circuits de commercialisation entre territoires ;

Augmenter les capacités des entreprises dans des démarches de diversification économique et dans le développement de filières locales de qualité

L'axe prioritaire 5 « désenclaver les territoires de la zone en renforçant les liaisons maritimes et en soutenant le développement » conditionne la réussite des objectifs assignés aux deux premiers qui renvoient respectivement à renforcer la circulation des biens et des personnes au sein de la zone. Mayotte et ses voisins et territoires ne pourront capter une part croissante des flux de richesse circulants dans l'espace Océan Indien que s'ils sont dotés des bonnes infrastructures.

Disposer de bonnes infrastructures de communication pour réduire le déficit d'accessibilité fort dont souffrent ces territoires constitue en effet une condition préalable au

renforcement de l'intégration de la zone. Les coûts induits par la double insularité, représentent la barrière la plus importante à la libre circulation des biens et des personnes.

De manière complémentaire aux deux premiers axes au travers des, l'axe prioritaire 5 mobilisera la PI7c afin de développer les transports inter-îles, et contribuera à lever le principal frein à la coopération que représentent les coûts de transport.

Contribution du PO FEDER CTE de Mayotte à la promotion d'une croissance durable

L'axe prioritaire 3 « Valoriser le capital culturel et naturel de la zone à travers une gestion concertée des ressources et des risques » encouragera une gestion durable et équilibrée des ressources au sein de la zone et visera à faire de la diversité des écosystèmes qui la compose un facteur de renforcement des avantages comparatifs de ces économies sur le plan touristique par exemple, mais aussi faire émerger des opportunités de développement dans d'autres domaines, tel que celui de la recherche scientifique.

Cet axe s'inscrira en complémentarité de l'axe 1 du PO FEDER FSE, « Protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et l'environnement en mettant à niveau les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement et en améliorant la gestion des déchets » et en cohérence avec le principal domaine d'activité stratégique la SRI-SI et du DIS « connaissance, valorisation et exploitation durable du patrimoine naturel et culturel mahorais (écosystèmes, biodiversité…) .

Il s'agira plus spécifiquement au titre de la **PI 6c** :

D'accroitre les échanges culturels au sein de la zone de coopération;

De Créer conjointement des stratégies et dispositifs autour de l'éco-tourisme;

D'Augmenter les actions communes de protection de la biodiversité;

D'accroître les actions de sensibilisation aux pratiques environnementales dans les activités économiques;

Et Au titre de **la PI 6a** :

D'augmenter les systèmes de traitement de recyclage des déchets au niveau régional.

La **PI 5a** sera quant à elle mobilisée afin d 'augmenter les actions coordonnées en matière de prévention des risques.

La contribution du PO FEDER CTE de Mayotte à une croissance inclusive

L'axe prioritaire 4 contribuera à la cohésion sociale au sein de la zone de coopération et réduira les inégalités (OT9, art. 7aii). Au niveau du traitement des questions sanitaires dans la zone et de l'accès aux soins, comme concernant les solidarités sociales, y compris pour la promotion d'un entrepreneuriat familial, social et solidaire dans les pays frontaliers, l'intérêt de Mayotte est d'appuyer la création d'emplois et de solidarités dans les pays frontaliers et la mise en place de réponses locales adaptées en matière de services à la population, en ajoutant une dimension d'insertion économique et sociale.

De manière transversale au programme, **l'axe prioritaire 6 Contribuer à la modernisation et au renforcement de l'efficacité des services publics »** relatif à la gouvernance et aux capacités institutionnelles (OT11, art 7aiv) entend améliorer la mise en cohérence et la coordination des

instruments de connaissance ayant un impact sur l'économie et l'environnement de la zone et leur valorisation, ainsi que de favoriser des opérations pratiques ayant pour objet la coopération pour l'amélioration des services publics ou délégataires de services publics..

De manière plus transversale la stratégie du FEDER CTE doit également tenir compte du nécessaire renforcement de l'articulation avec les différents financements de la coopération régionale (FED, FEDER et FCR notamment). Cette articulation accrue constitue pour maintenir un soutien au secteur plus traditionnel de coopération tissant un lien entre les territoires en renforçant toutefois le niveau d'exigences pour les projets (notamment en termes de pérennité des réseaux et implication des partenaires extra-communautaires) afin de créer des effets de levier. Cette recherche de synergie entre fonds constitue une condition nécessaire à la conclusion de projets conjoints (en particulier structurants), ainsi qu'au maintien d'un soutien au secteur plus traditionnel de la coopération et au renforcement de ses capacités d'ingénierie. Elle doit permettre de répondre aux difficultés généralement rencontrées par les porteurs de projets et les gestionnaires de ces fonds, liés :

- à des problèmes structurels (hétérogénéité des acteurs de l'espace de coopération, problèmes de connectivité, ressources financières faibles des pays tiers etc.)
- opérationnels (éloignement, problèmes de connectivité, de langue, de taux de change ou encore « d' »extraterritorialité du FEDER » qui pose des problèmes de suivi et de contrôle pour des pays tiers comme les Comores)
- et/ou juridiques (difficulté par exemple d'élaborer une base juridique conjointe définissant le fonctionnement des comités de concertation régionale et autres.)

1.1.4 Justification de la sélection des objectifs thématiques et des priorités d'investissement et stratégie du PO

Tableau Présentation synthétique pour justifier le choix des objectifs thématiques et des priorités d'investissement

			NB : 500 caractères espaces compris
OT (3) Améliorer la compétitivité des PME	3a : promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises	FEDER	Si la zone de coopération présente d'importantes opportunités économiques et notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire, des ressources halieutiques ou du tourisme, elle se caractérise par des filières peu structurées et par des échanges économiques restant informels et basés sur des entreprises familiales. L'intervention du FEDER visera accroître la culture entrepreneuriale dans chaque pays et donc, à soutenir l'emploi et l'activité économique. Ces actions contribueront aussi à plus long terme à limiter les flux migratoires.
	3d : soutien à la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et engagement dans les processus d'innovation	FEDER	Les régions et pays de la zone de coopération, bien que voisins, n'ont que très peu d'échanges commerciaux entre elles, malgré des complémentarités importantes et des opportunités communes en terme de mise en place de filières de proximité. L'intervention du FEDER visera d'une part, à accroître et organiser les échanges commerciaux au sein de la zone, permettant ainsi d'accroître les débouchés économiques pour les entreprises. Elle permettra d'autre part d'accompagner les entreprises dans le développement et la structuration de filières locales de qualité.
OT (6) : Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources:	5a : investissements destinés à prendre en compte les risques spécifiques, en garantissant la résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophes	FEDER	Le territoire transfrontalier est confronté à d'importants risques de catastrophes naturelles : cyclones, inondations, coulées de boues et glissement de terrain, montées des marées… Ces risques sont élevés et représentent un potentiel de destruction majeur. L'intervention du Feder visera à mettre en commun et de manière concertée, les démarches d'intervention de gestion des catastrophes naturelles ainsi que de sensibiliser la population située près des rivières aux risques d'inondations.
	6a : réponse aux besoins importants en matière d'investissement dans le secteur des déchets de manière à satisfaire aux obligations découlant de l'acquis environnemental de l'union et à	FEDER	Mayotte, les Comores ou Madagascar connaissent une très forte augmentation de leur population respective, de la consommation et donc des déchets. Même si des premières initiatives sont menées (création de déchetterie, petites unités de recyclage…), les déchets ne font l'objet d'aucune prévention, d'aucune valorisation-matière. Et Mayotte, comme les Comores risquent d'être

	répondre aux besoins, recensés par les Etats membres en matière d'investissements qui vont au-delà des obligations		rapidement confrontée à une saturation dans l'enfouissement des déchets. L'intervention du FEDER visera à organiser de sensibilisation de la population aux déchets et à mener des études communes pour envisager la mise en place d'une filière déchets à l'échelle de la zone de coopération (transport des déchets inter-îles).
	6c : conservation, protection et développement du patrimoine naturel et culturel	FEDER	La zone de coopération bénéficie d'un patrimoine culturel, naturel et patrimonial exceptionnel. Il est toutefois très mal connu, peu valorisé, que ce soit au niveau des habitants ou des touristes, et insuffisamment préservé, par manque d'actions communes de la part des acteurs de la préservation et par une reconnaissance insuffisante de la richesse de ce patrimoine par les acteurs économiques. L'intervention du FEDER visera à la fois l'accroissement des échanges culturels au sein de la zone, le développement de l'éco-tourisme basé sur la valorisation des ressources naturelles, impliquant une démarche concertée de préservation.
OT (7) : Encourager le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles:	7c Elaboration de systèmes de transport respectueux de l'environnement et à faibles émissions de carbone englobant les transports fluviaux et maritimes, les ports	FEDER	Le développement des transports inter-îles, pour les marchandises ou pour les personnes, est une priorité à plusieurs titres pour la zone de coopération : - développement économique : augmenter les flux commerciaux, faciliter le tourisme bleu… - réduction de la dépendance internationale notamment dans le domaine agroalimentaire et soutien à un marché de proximité, réduisant les coûts d'approvisionnement L'intervention du FEDER sera ciblée sur des travaux permettant à la fois de moderniser le port de Mayotte pour l'intégrer dans les réseaux inter ports de la zone et à la fois de mener des études sur les modalités possibles pour développer le transport maritime des personnes et des marchandises.
OT (9) Promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté	9a/ Art 7a ii investissements dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduisant les inégalités en termes de statut sanitaire, et passage des services institutionnels à des services prestés par les collectivités locales	FEDER CTE	L'inégalité entre les niveaux de développement des pays de la zone reste un moteur de déséquilibres profonds de niveau de vie, qui se double d'inégalités d'accès à l'éducation et à l'emploi, aux soins de santé et aux services sociaux, dont la densité, la qualité et l'accessibilité sont généralement faibles. L'Indicateur de Développement Humain de Mayotte[19] s'élevait en 2011 à 0,75 (France métropolitaine 0, 893), alors que celui des Comores s'établissait à 0, 433 et celui de Madagascar à 0, 48, situant ces deux pays dans la catégorie des pays à faible indice. Cette situation n'est pas sans risque pour Mayotte dans le court et le moyen terme en matière de déstabilisation de son environnement régional, alors même que des solidarités traditionnelles, familiales, linguistiques et la proximité géographique, qui a des conséquences en matière d'environnement et de santé, rappellent qu'il existe des liens et des formes de solidarité historique dans la zone Un effort rapide concerté d'équipement et de renforcement des services sanitaires et sociaux est de nature à

19 Calcul de M. Goujon et F. Hervet, in Régions et développement n°36, 2012

			contribuer à la réduction des tensions sociales et à la cohésion. Il porte sur les services eux-mêmes mais aussi comprend l'appui à des dynamiques locales de création d'emplois locaux et d'entrepreneuriat social et solidaire.
OT (10) investir dans les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation	PI Art 7 a-iii - investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation	FEDER	L'organisation de l'offre de formations universitaires et professionnelles qualifiantes à l'échelle transfrontalière représente un enjeu majeur pour un développement équilibré de la zone. Il s'agit en effet de former des futurs responsables et techniciens qui pourront intervenir professionnellement à l'échelle de la zone et non de leur seul territoire, possèderont une vision élargie des enjeux de développement économique de la zone, auront tissé des réseaux élargis et auront expérimenté la mobilité régionale comme vecteur d'enrichissement personnel et de leurs compétences. L'offre de formations professionnelles qualifiantes est également un enjeu et un vecteur de coopération régionale, d'autant plus que l'offre dans plusieurs domaines d'intérêt commun peut lors être calibrée et construite en fonction des besoins de la zone transfrontalière. Par exemple, des projets se développent dans les domaines de l'artisanat, de l'agriculture et de l'agro-écologie, de l'environnement, de la pêche et des affaires maritimes, de la sécurité civile, des langues et du français en particulier, des bibliothèques et de la lecture ; de la santé ; mais aussi pour mettre en place des formations au management et à l'entrepreneuriat.
OT 11 : Renforcement des capacités institutionnelles	Art 7 a-iv– Investir dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics aux niveaux national, régional et local dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance.	FEDER	Le renforcement et la modernisation du service public à la population et aux entreprises sont des priorités partagées par les pouvoirs publics à Mayotte et les gouvernements nationaux et régionaux des Comores et de Madagascar. Il s'agit en premier lieu de développer des instruments de connaissance qui permettent une meilleure définition des programmes publics, en particulier les bases de données à caractère régional permettant la coopération (base de données de partenaires : entreprises, infrastructures, consulaires, ONG, associations, etc.) dans les pays de la coopération ; et les instruments de connaissance des populations et territoires étudiés (exemples : environnement, biodiversité faune et flore, urbanisme, risques, état démographique et sanitaire des populations, etc.). Il s'agit ensuite de développer des coopérations concrètes pour l'amélioration des services publics notamment dans les pays de la coopération (exemples : cadastre, douanes, aménagement du territoire, urbanisme, etc.).

Tableau Aperçu de la stratégie d'investissement du programme :

1. STRUCTURER L'OFFRE DE FORMATION ET ORGANISER LA MOBILITÉ À L'ÉCHELLE TRANSFRONTALIÈRE	OT (10)	PI Art 7 -investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation;	1. Augmenter le nombre d'étudiants dans la zone de coopération par la mise en réseau de l'offre universitaire et la mobilité	FEDER CTE
			2. Accroître les coopérations entre les établissements scolaires et les entreprises dans la zone de coopération	FEDER CTE
			3. Accroître les formations professionnelles conjointes dans les secteurs économiques clefs pour le développement de la zone transfrontalière	FEDER CTE
2. ACCROITRE L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE LA ZONE DE COOPÉRATION EN VALORISANT LES COMPLÉMENTARITÉS ENTRE TERRITOIRES	OT(3)	3a. Promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises	4. Augmenter le taux de création d'entreprises via une meilleure information sur les modalités et potentialités de l'entrepreneuriat au sein de la zone	FEDER CTE
		3d. Soutien à la capacité des PME à croître sur les marches régionaux, nationaux et internationaux et engagement dans les processus d'innovation	5. Accroitre les échanges commerciaux en renforçant la mise en réseau des acteurs économiques de la zone et l'accompagnement des entreprises dans les démarches d'export	FEDER CTE

			6. Augmenter les débouchés économiques des entreprises en organisant des circuits de commercialisation entre territoires	FEDER CTE
			7. Intensifier l'accompagnement des entreprises dans la diversification économique et le développement de filières locales de qualité	FEDER CTE
3. VALORISER LE CAPITAL CULTUREL ET NATUREL DE LA ZONE À TRAVERS UNE GESTION CONCERTÉE DES RESSOURCES ET DES RISQUES	OT(6)	6c. Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel	8. Accroitre les échanges culturels au sein de la zone	FEDER CTE
			9. Elaborer conjointement des stratégies et dispositifs de mise en œuvre relatifs à l'éco-tourisme	FEDER CTE
			10. Accroitre les actions communes de protection de la biodiversité	FEDER CTE
			11. Renforcer la sensibilisation aux pratiques environnementales dans les activités économiques	FEDER CTE
		6a. Favoriser des investissements dans le secteur des déchets de manière à satisfaire aux obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et à répondre aux besoins, recensés par les Etats membres, en matière d'investissements qui vont au-delà des obligations	12. Mettre en place un système de traitement et de recyclage des déchets au niveau régional	FEDER CTE
	OT(5)	5a. Favoriser des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, en garantissant la résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe	13. Augmenter les actions coordonnées en matière de prévention des risques	FEDER CTE
4. CONTRIBUER À LA COHÉSION SOCIALE AU SEIN DE LA ZONE DE COOPÉRATION ET RÉDUIRE LES	OT(9)	9a Art7 a ii/. Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, en réduisant les inégalités sur le plan de l'état de santé, en favorisant	14. Développer l'accès de la population à des services abordables, durables et de qualité y compris les soins de santé et services sociaux d'intérêt général	FEDER CTE

INÉGALITÉS		l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité;		
			15. Développer l'accompagnement des personnes fragilisées en vue de leur insertion sociale et professionnelle	FEDER CTE
				FEDER CTE
5. DÉSENCLAVER LES TERRITOIRES DE LA ZONE EN RENFORÇANT LES LIAISONS MARITIMES ET EN SOUTENANT LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'INTERCONNEXION NUMÉRIQUE	OT(7)	7c. élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable	16. Renforcer le maillage des liaisons internes / accroitre les flux de transports maritimes entre territoires de la zone (en abaissant le coût du fret et les taxes douanières)	FEDER CTE
6. CONTRIBUER À LA MODERNISATION ET AU RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DES SERVICES PUBLICS	OT (11)	11i – Investir dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics aux niveaux national, régional et local dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance.	17. Développer les instruments de connaissance et les valoriser auprès du grand public et des entreprises	FEDER CTE
			18. Développer la coopération en matière d'amélioration de l'intervention publique	FEDER CTE

1.2 JUSTIFICATION DE LA DOTATION FINANCIÈRE

1. SECTION 3 – DESCRIPTION DES AXES PRIORITAIRES

1.3 AXE PRIORITAIRE 1 : STRUCTURER L'OFFRE DE FORMATION ET ORGANISER LA MOBILITÉ EN FORMATION À L'ÉCHELLE TRANSFRONTALIÈRE

1.3.1 Explication de la mise en place d'un axe prioritaire 1

L'organisation de l'offre de formations universitaires et professionnelles qualifiantes à l'échelle transfrontalière représente un enjeu majeur pour un développement équilibré de la zone. Il s'agit en effet de former des futurs responsables et techniciens qui pourront intervenir professionnellement à l'échelle de la zone et non de leur seul territoire, possèderont une vision élargie des enjeux de développement économique de la zone, auront tissé des réseaux élargis et auront expérimenté la mobilité régionale comme vecteur d'enrichissement personnel et de leurs compétences.

L'offre universitaire, récente, du Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte a vocation à accueillir pour des enseignements ciblés –en français et/ou dans les langues du canal du Mozambique-- un éventail d'étudiants comoriens ou malgaches. Le Centre ne pourra pas développer l'ensemble des spécialités et niveaux qui sont nécessaires au développement des secteurs porteurs pour le développement de la zone. Il devra rechercher des complémentarités avec l'université des Comores et avec l'université de Madagascar, nouer des échanges d'enseignants, développer des cursus conjoints, organiser les échanges d'étudiants en mobilité.

L'offre de formations professionnelles qualifiantes est également un enjeu et un vecteur de coopération régionale, d'autant plus que l'offre dans plusieurs domaines d'intérêt commun peut lors être calibrée et construite en fonction des besoins de la zone transfrontalière. Les ateliers menés à Mayotte en décembre 2013 ont confirmé l'existence de coopérations ponctuelles qui mériteraient d'être prolongées, à partir d'un inventaire raisonné de l'offre existante et des besoins, en coopérations pérennes autour de projets communs. Par exemple, des projets se développent dans les domaines de l'artisanat, de l'agriculture et de l'agro-écologie, de l'environnement, de la pêche et des affaires maritimes, de la sécurité civile, des langues et du français en particulier, des bibliothèques et de la lecture ; de la santé ; mais aussi pour mettre en place des formations au management et à l'entrepreneuriat.

Structure de l'axe

10 Art 7 iii)	PI Art 7 iii) investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation[20]	Augmenter le nombre d'étudiants dans la zone de coopération par la mise en réseau de l'offre universitaire et la mobilité
		Accroître les coopérations entre les établissements scolaires et les entreprises dans la zone de coopération
		Accroître les formations professionnelles conjointes dans les secteurs économiques clefs pour le développement de la zone transfrontalière

20 FR 20.12.2013 Journal officiel de l'Union européenne L 347/267

OBJECTIF THEMATIQUE 10 : INVESTIR DANS LES COMPÉTENCES, L'ÉDUCATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE, PAR LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION;

PRIORITE D'INVESTISSEMENT ART 7 III) : INVESTIR DANS L'ÉDUCATION, LA FORMATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES ET UN APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE PAR LA CRÉATION ET L'APPLICATION DE SYSTÈMES COMMUNS D'ÉDUCATION, DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE FORMATION

1.3.2 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement

2. **Objectif Spécifique :** Augmenter le nombre d'étudiants dans la zone de coopération par la mise en réseau de l'offre universitaire et la mobilité

Constats :

LE CUFRM (2000 étudiants environ) a pour mission d'assurer des formations supérieures à caractère généraliste ou professionnel, sous forme d'enseignement initial ou continu. Il ne délivre pas lui-même les diplômes : il passe convention pour cela avec une autre université. Il peut en revanche délivrer des diplômes universitaires propres (DU, Licences professionnelles). Le Centre a aussi une mission globale de recherche. Deux grandes directions de recherche ont été définies : la biologie marine et la littérature mahoraise contemporaine (plurilinguisme, intertextualité, interculturalité). Les partenaires sont l'Université de Nîmes, les Universités d'Aix-Marseille 2, de Montpellier 2 et de Rouen.

Ces spécialités sont complémentaires de celles de l'Université des Comores (6500 étudiants, spécialités notamment de génie civil, de génie informatique, d'hôtellerie et tourisme, de commerce, de gestion des administrations et des entreprises, et des universités de Madagascar (Antanarivo, 20000 étudiants ; mais en particulier celles du nord : l'Université du Nord Madagascar (Sciences, lettres) et de Mahajanga (médecine, odontologie, sciences). Toutes ces universités sont affiliées à l'Association universitaire de la francophonie –AUF).

Il faudra aussi tenir compte des spécialités existantes à l'Université de La Réunion.

La construction sur la durée d'une offre régionale de formations supérieures doit reposer sur une vision partagée des spécialités utiles et des enjeux, puis par des projets concrets s'appuyant sur les spécificités des organismes, alliant ouverture de nouvelles offres, mobilité des étudiants et mobilité des enseignants.

Résultats attendus :

- ***Amélioration concertée de l'offre de formations supérieures dans la zone régionale***
- ***Augmentation de la mobilité des étudiants et des enseignants***

Tableau Indicateurs de résultats de l'objectif spécifique 1a1

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	Valeur cible[21] (2022)[22]	Source	Fréquence d'établis-sement
X X	Nombre d'étudiants mobiles entre Mayotte, Madagascar et les Comores		Régions moins développées					

3. Objectif Spécifique : accroître les coopérations entre les établissements scolaires et les entreprises dans la zone de coopération

Constats :

En complément de l'offre de formations universitaires, la coopération est déjà engagée de façon ponctuelle entre des écoles ou lycées spécialisés. Un attrait spécifique de travailler dans la zone de coopération consiste à élargir la base des stages professionnels correspondant à des métiers spécifiques (hôtellerie, tourisme, artisanat, agriculture, environnement, métiers de la mer), notamment pour les formations en alternance et tout spécialement en apprentissage. Des expériences ont déjà permis de tisser des liens bilatéraux entre établissements de formation initiale professionnelle. A partir d'un meilleur repérage des coopérations possibles, cette base d'échanges pourra être quantitativement élargie et diversifiée.

Résultats attendus :

- ***Augmenter le nombre de places en stage en entreprise pour les élèves de formation initiale professionnelle, dont l'apprentissage, sur une base transfrontalière***

Tableau Indicateurs de résultats de l'objectif spécifique 1a1

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	Valeur cible[23] (2022)[24]	Source	Fréquence d'établis-sement
X X	Nombre de stagiaires placés en mobilité dans la zone régionale	nombre	Régions moins développées					

21 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.
22 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.
23 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.
24 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

4. Objectif Spécifique : Accroître les formations professionnelles conjointes dans les secteurs économiques clefs pour le développement de la zone transfrontalière

Constats :

L'offre de formation professionnelle est bien présente à Mayotte sur des secteurs qui correspondent à des enjeux régionaux, mais malgré un nombre important de coopérations existantes entre les établissements de Mayotte et ceux de Madagascar et des Comores, cette offre de formation professionnelle reste limitée faute d'un marché régional organisé. Pourtant, le besoin en ingénieurs et techniciens est aigu dans la zone, en réponse aux besoins des entreprises ou pour en créer de nouvelles.

De façon parallèle, l'offre de formation professionnelle à Madagascar et aux Comores est insuffisamment développée par rapport aux besoins locaux et régionaux.

Des partenariats existent sur la formation aux métiers de certains secteurs économiques porteurs pour la zone. Certains sont portés par les chambres consulaires, mobilisant leurs contacts et réseaux dans l'océan indien, comme le projet d'université des métiers de l'artisanat et du tourisme de la Chambre des métiers et de l'artisanat de Mayotte. D'autres projets concernent des formations préalables à la formation professionnelle (enseignement des langues et du français et de l'anglais notamment, formation des bibliothécaires). Des formations spécialisées sont en projet dans le domaine de l'environnement et de la préservation des ressources, en matière de développement agricole et agro-environnemental, de la pêche, des affaires maritimes et portuaires, et des formations à l'entrepreneuriat en général. Parmi les autres pistes de travail : les formations des professionnels de la santé, des encadrants et gestionnaires hospitaliers, et l'idée de center sur Mayotte des actions en matière de sécurité civile et notamment une école régionale des sapeurs-pompiers.

Résultats attendus :

- ***Accroître les réponses aux besoins de formation professionnelle dans la zone régionale par la coopération***
- ***Développer une offre régionale de formation professionnelle dans des secteurs clefs pour le développement régional***

Tableau Indicateurs de résultats de l'objectif spécifique 1a1

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	Valeur cible[25] (2022)[26]	Source	Fréquence d'établis-sement
X X	Nombre d'apprenants en mobilité dans les opérations de formation	nombre	Régions moins développées					

25 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

26 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

4.1.1 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

Description du type d'actions

Objectif spécifique 1

- Diagnostics partagés sur l'offre de formations supérieures dans la zone transfrontalière.
- Démultiplication de l'offre existante et ouverture de nouvelles offres de formation supérieure répondant aux besoins de la zone, y compris en réseaux et en téléenseignement
- Programmes d'échanges d'étudiants entre université de la zone, appui à la mobilité longue des étudiants
- Programmes d'échanges d'enseignants universitaires ou d'experts pour alimenter les cursus.

Objectif spécifique 2

- Actions de repérage des opportunités de stages professionnels en entreprises dans la zone
- Organisation de coopérations entre établissements de formation professionnelle initiale
- Organisation de visites en entreprise sur une base transfrontalière
- Organisation de centrales de stage, accueil, orientation
- Appui à la mobilité en stage, accompagnement et suivi

Objectif spécifique 3

- Ouverture de nouvelles offres de formation qualifiante répondant aux besoins de la zone
- Définition de plans d'action pluriannuels par des réseaux transfrontaliers
- Appui à la mobilité des stagiaires en formation qualifiante et à l'accueil et l'accompagnement des stagiaires étrangers
- Opérations d'enseignement des langues en vue d'un enrichissement de la pratique professionnelle
- Echanges permettant l'analyse des besoins, la création des offres pédagogiques, la mutualisation de l'ingénierie de formation et des outils, la formation des formateurs
- Développement de formations communes à l'entrepreneuriat et au management
- Appui à la création de centres de formation à vocation transfrontalière

Principes directeurs de la sélection des opérations:

- Appels à projets de coopération, avec mise en évidence d'une problématique gagnant gagnant de réponse aux besoins
- Réponse aux besoins en compétence dans la zone géographique
- Construction de coopérations s'inscrivant sur la durée

Utilisation planifiée des instruments financiers

Non

Recours planifié aux grands projets

Non

Indicateurs de réalisation

Tableau Indicateurs de réalisation de la priorité d'investissement art 7

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible[27] (2023)[28]	Source	Fréquence d'établis-sement
XX	Nombre d'étudiants accompagnés			Régions moins développées			
XX	Nombre d'entreprises repérées pour fournir des stages ou recevoir des visites						
	Nombre de places nouvelles de formation professionnelle ouvertes par la coopération aidée						

4.1.2 Cadre de performance de l'axe 1

Tableau Le cadre de performance de l'axe prioritaire 1

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible[29] (2023)[30]	Source	Fréquence d'établis-sement
XX	Nombre d'étudiants accompagnés			Régions moins développées			
XX	Nombre d'entreprises repérées pour fournir des stages ou recevoir des visites						
	Nombre de places nouvelles de formation professionnelle ouvertes par la coopération aidée						

4.1.3 Catégories d'intervention

FEDER - Régions moins développées					
Tableau 7 : Dimension 1 Domaine	Tableau 8 : Dimension 2 Forme de	Tableau 9 : Dimension 3	Tableau 10 : Dimension 6	Tableau 11 : Dimension 7 Thème	Tableau 12 : Dimension 8 Objectif

27 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.
28 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.
29 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.
30 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

d'intervention		financement		Territoire		Mécanisme de mise en œuvre territoriale		secondaire FSE (FSE uniquement)		thématique (ERDF/Fonds de cohésion)	
Code	€	Code	€	Code	€	Code	€	Code	€	Code	€

4.2 AXE PRIORITAIRE 2 : ACCROÎTRE L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE LA ZONE DE COOPÉRATION EN VALORISANT LES COMPLÉMENTARITÉS ENTRE TERRITOIRES

4.2.1 Explication de la mise en place d'un axe prioritaire 2

La zone de coopération Mayotte Madagascar et les Comores est de par sa position géographique, situés dans une zone très stratégique avec des potentiels économiques importants.

A ce jour, ces opportunités ne sont que très peu valorisées et les expériences de coopération menées restent encore très isolées et peu structurées.

Les enjeux sont donc multiples sur cet espace transfrontalier afin de contribuer au développement économique de la zone :

- instaurer une meilleure connaissance des acteurs économiques (accompagnants et entreprises), des dispositifs d'accompagnements, des contextes commerciaux : rencontres, échanges de pratiques, formalisation de documents et de méthodes communes
- stimuler l'esprit d'initiative et l'entrepreneuriat sur des secteurs porteurs pour la zone
- accroître et cibler l'accompagnement des entreprises (tout secteur confondu sur le développement des échanges commerciaux au sein de la zone via notamment une mise en réseau, une valorisation des complémentarités de chacun et un soutien à l'export
- mettre en place des mesures pour surmonter les barrières sanitaires aux flux des marchandises agricoles
- repositionner ou développer des filières économiques structurées, basées sur des ressources locales à forte valeur ajoutée et sur des démarches de qualité.

Si certains facteurs représentent aujourd'hui des freins au développement des relations économiques à l'échelle de la zone (non reconnaissance de Mayotte dans plusieurs organisations internationales, coûts de transport très élevés limitant les flux de marchandises…), la coopération permettra d'en surmonter certaines via notamment des actions de mises en réseau, d'échanges de pratiques, et de savoir-faire, d'investissements chez chaque partenaires et des mutualisations permettant des économies d'échelle et un positionnement plus fort à l'échelle de l'océan indien plus largement.

OT 3 : améliorer la compétitivité des PME	3a – Promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises y compris par le biais des pépinières d'entreprises	Augmenter le taux de création d'entreprises via une meilleure information sur les modalités et potentialités de l'entrepreneuriat au sein de la zone
	3d – Soutien à la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et engagement dans les processus d'innovation	Augmenter les échanges commerciaux en renforçant la mise en réseau des acteurs économiques de la zone d'accompagnement des entreprises dans les démarches d'export
		Accroître les débouchés économiques des entreprises en organisant des circuits de commercialisation entre territoires

		Augmenter les capacités des entreprises dans des démarches de diversification économique et dans le développement de filières locales de qualité

OBJECTIF THEMATIQUE 3 : AMELIORER LA COMPETITIVITÉ DES PME

PRIORITE D'INVESTISSEMENT 3A : PROMOTION DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE, EN PARTICULIER EN FACILITANT L'EXPLOITATION ÉCONOMIQUE D'IDÉES NOUVELLES ET EN STIMULANT LA CRÉATION DE NOUVELLES ENTREPRISES Y COMPRIS PAR LE BIAIS DES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES

4.2.2 PI 3a : Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement

5. Objectif spécifique 1 : Augmenter le taux de création d'entreprises via une meilleure information sur les modalités et les potentialités de l'entrepreneuriat au sein de la zone

Constats

Mayotte, Les Comores et Madagascar, de par leur position géographique et leurs ressources locales, présentent des opportunités importantes en matière de développement économique, notamment sur des filières telles que l'agro-alimentaire, les ressources halieutiques, le tourisme ou encore les énergies, par exemple. Mais le développement et la structuration de ces filières reste limitée, beaucoup d'échanges économiques restant informels et basés sur des entreprises familiales, souvent sans statut.

Plusieurs premières coopérations ont vu le jour dans ce domaine et certains acteurs économiques ont développé des premières initiatives communes : Union des chambres de commerce de l'Océan indien, Entreprendre au féminin… Mais ces actions restent des initiatives conjoncturelles et mériteraient de se structurer dans le temps et dans le partenariat.

Mayotte est par ailleurs confrontée à des flux migratoires importants notamment issus des Comores, en raison des difficiles conditions de vie (la population clandestine à Mayotte pourrait s'élever entre 50 000 et 60 000 personnes, dont 90% d'origine comorienne).

La promotion de la culture entrepreneuriale dans chaque pays contribuerait donc au développement de l'activité économique et au soutien de l'emploi, pouvant contribuer à plus long terme à limiter les flux migratoires clandestins et à développer les relations commerciales. Certaines zones de l'espace de coopération bénéficient d'ailleurs d'une expérience confirmée dans certains domaines de la création d'entreprises (accès aux micro-crédits par exemple).

Ceci implique donc :

- de conforter le réseau des acteurs économiques à l'échelle de la zone, en s'appuyant notamment sur des réseaux déjà en place comme l'UCCOI (Union des Chambres de Commerce de l'Océan indien), le réseau Entreprendre au féminin…
- de mieux faire connaître et renforcer les outils d'aide à la création (dispositifs d'accompagnement, dispositifs de financements et d'accès aux crédits…)
- d'améliorer l'efficacité et les synergies des structures d'accueil existantes

Résultats attendus :

- ***une meilleure connaissance réciproque des acteurs et des dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises et aux facilités de financements***
- ***la création d'un réseau d'acteurs économiques à l'échelle de la zone de coopération***

- ***un renforcement des capacités des acteurs de l'accompagnement et le renforcement du travail en matière de sensibilisation et d'accompagnement des porteurs de projet potentiels***
- ***un accroissement des créations d'entreprises dans la zone de coopération***
- ***une augmentation de la place du secteur de l'économie sociale et solidaire***

Tableau Indicateurs de résultats de l'objectif spécifique 3a

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	Valeur cible[31] (2022)[32]	Source	Fréquence d'établis-sement
X X		nombre	Régions moins développées					

Résultats attendus :

- ***xx***

Tableau Indicateurs de résultats de l'objectif spécifique 3a

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	Valeur cible[33] (2022)[34]	Source	Fréquence d'établis-sement
X X		nombre	Régions moins développées					

5.1.1 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

Description du type d'actions

Objectif spécifique 1 : Augmenter le taux de création d'entreprises via une meilleure information sur les modalités et les potentialités de l'entrepreneuriat au sein de la zone

- **Développement de la connaissance des acteurs économiques à l'échelle de la zone**

Les acteurs économiques de la zone de coopération ne se connaissent que très peu malgré des premières actions de coopération. Préalable au développement des liens commerciaux et à la valorisation des complémentarités, il s'agira de développer des actions contribuant à mettre en place un véritable réseau d'acteurs économiques.

- *les principaux groupes cibles :* tout créateur d'entreprise potentiel, notamment les demandeurs d'emploi, les jeunes et les femmes
- *les territoires spécifiques ciblés :*

31 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

32 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

33 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

34 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

- *les types de bénéficiaires :* les acteurs économiques en charge d'accompagner les créateurs d'entreprises, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les financeurs de projets de création

- **Actions de promotion et de soutien de l'esprit d'entreprise**

Il s'agira de soutenir les événements, les conférences et sessions de formation et de sensibilisation valorisant l'entrepreneuriat et contribuant aux échanges entre les porteurs de la zone de coopération : mise en place d'une caravane de l'entrepreneuriat, extension du carrefour des entrepreneurs…
Une attention particulière sera accordée à la promotion de la création d'entreprises dans le secteur de l'économie sociale et solidaire
Ces événements devront faire l'objet d'échanges de pratiques entre les territoires de la zone de coopération pour mettre en valeur les expériences de chacun.

- *les principaux groupes cibles :* tout créateur d'entreprise potentiel, notamment les demandeurs d'emploi, les jeunes et les femmes
- *les territoires spécifiques ciblés :*
- *les types de bénéficiaires :* les acteurs économiques en charge d'accompagner les créateurs d'entreprises, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les financeurs de projets de création (boutique de gestion, l'ADIE, les couveuses…), AMIE (structure d'appui à la création et au développement de micros et petites entreprises aux Comores)…

- **Amélioration de l'accès au financement de la création d'entreprises**

Pour soutenir l'entrepreneuriat, une amélioration de la connaissance des dispositifs de financements des projets de création est nécessaire. La réalisation d'un guide de l'investisseur, valorisant aussi la participation croisée dans les entreprises, pourrait être une première action. Pourrait donc aussi être soutenue, l'organisation d'ateliers et de sessions de formation sur l'ingénierie financière à la disposition des créateurs. Ces ateliers pourront non seulement concerner les accompagnateurs à la création mais également les créateurs eux-mêmes. A nouveau, la valorisation de pratiques de financements développées à Mayotte, Madagascar ou Les Comores seront à prévoir, selon l'expérience de chacun (ex : démarches de micro-finances de Madagascar…).

- *les principaux groupes cibles :* tout créateur d'entreprise potentiel, notamment les demandeurs d'emploi, les jeunes et les femmes et tout organisme accompagnant les créateurs
- *les territoires spécifiques ciblés :*
- *les types de bénéficiaires :* les organismes de formation, les accompagnateurs à la création d'entreprise et les institutions telles que l'AFD, l'ADIE, les couveuses d'entreprises, les boutiques de gestion, AMIE (structure d'appui à la création et au développement de micros et petites entreprises aux Comores), les organismes financiers…
- …

Principes directeurs de la sélection des opérations:

xx

Utilisation planifiée des instruments financiers

Xx

Recours planifié aux grands projets

xx

Indicateurs de réalisation

Tableau Indicateurs de réalisation de la priorité d'investissement 3a

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible[35] (2023)[36]	Source	Fréquence d'établis-sement
XX				Régions moins développées			
XX							

PRIORITE D'INVESTISSEMENT 3D : SOUTIEN À LA CAPACITE DES PME À CROÎTRE SUR LES MARCHES REGIONAUX, NATIONAUX ET INTERNATIONAUX ET ENGAGEMENT DANS LES PROCESSUS D'INNOVATION

5.1.2 PI 3d : Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement

6. Objectif spécifique 1 : accroître les échanges commerciaux en renforçant la mise en réseau des acteurs économiques de la zone et l'accompagnement des entreprises dans les démarches d'export

Constats

Les échanges commerciaux de Mayotte sont encore très majoritairement tournés vers la métropole et les relations économiques avec les Pays de sa zone géographique demeurent très faibles.
En 2011, le montant total des importations mahoraises s'est élevé à 384 millions d'euros tandis que seuls 5,6 millions d'euros de produits ont été exportés ; Sur les 5,6 millions de produits exportés, seuls 5% concernaient des produits propres à Mayotte (aquaculture et Ylang-Ylang essentiellement), le reste étant constitué de marchandises réexportées. En 2011, la valeur des produits locaux exportés était en baisse de 62% par rapport à 2010.
En parallèle, la zone « Océan indienne n'était en 2011 que le 4ième fournisseur de Mayotte (5% des exportations mahoraises totales.

Le positionnement stratégique de Mayotte dans le canal du Mozambique n'est donc que très peu valorisé et les relations économiques avec les pays de sa zone géographique demeurent peu développées, sans accord spécifique avec les pays voisins. Des premières évolutions sont toutefois observables ces dernières années : adhésion de Mayotte dans l'UCCOI (Union des chambres de commerce de l'Océan indien) et signature d'une convention entre la CCI de Mayotte et Ubifrance.

Ce programme CTE doit donc contribuer à mieux équilibrer les échanges avec ses voisins, d'une part, en développant des actions de promotion de Mayotte et de ses produits et savoir-faire auprès des Comores et de Madagascar et d'autre part en aidant les entreprises mahoraises à exporter davantage ses produits et à orienter ses importations vers ses voisins (développement des coopérations entre entreprises).

35 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.
36 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

Résultats attendus :

- ***Une meilleure connaissance respective des acteurs, des contextes commerciaux (règles, normes…), et des produits « exportables » de chaque pays de la zone de coopération***
- ***Des entreprises mahoraises davantage ouvertes et accompagnées dans les démarches d'exportations***
- ***De acteurs économiques mahorais en capacité d'accueillir des missions économiques des Comores et de Madagascar***

Tableau Indicateurs de résultats de l'objectif spécifique 3a

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	Valeur cible[37] (2022)[38]	Source	Fréquence d'établis-sement
X X		nombre	Régions moins développées					

7. Objectif spécifique 2 : augmenter les débouchés économiques des entreprises en organisant des circuits de commercialisation entre territoires

Constats :

Située en plein cœur de la zone Océan indien, Mayotte profite aujourd'hui peu de sa situation géographique. Si elle entretient des liens de longue date avec les autres îles de l'archipel des Comores et avec Madagascar (liens historiques), les relations ne sont que peu formalisées. Pourtant de nombreuses complémentarités existent et mériteraient d'être valorisées :

- le développement ces dernières années de petites unités de transformation et d'abatage à Mayotte
- une importante filière bovine à Madagascar (important marché aux bestiaux à Diego) mais une inadéquation des normes sanitaires empêchant l'exportation vers Mayotte
- d'importants potentiels de production de fruits et légumes à Madagascar mais sans structuration de filière
- un important potentiel de production du secteur agricole aux Comores représentant 49% du PIB, 80% des emplois et près de 90% des recettes d'exportation du Pays (données 2010-Etude « appui au développement de la transformation des produits agricoles aux Comores)
- des pénuries de denrées alimentaires à Mayotte, notamment pendant certaines périodes de l'année

L'enjeu pour la zone est donc d'optimiser les complémentarités entre les différents partenaires au niveau des fonctions de production, de transformation et de commercialisation mais aussi de structurer les filières via des démarches de qualité harmonisées.

Résultats attendus :

37 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

38 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

- ***La mise en place d'un circuit de production-transformation-commercialisation entre les partenaires***
- ***Une harmonisation des processus de transformation de qualité***
- ***Le développement d'unités de transformation aux Comores et à Madagascar pour contribuer à intensifier les flux commerciaux de proximité dans la zone***

Tableau Indicateurs de résultats de l'objectif spécifique 3a

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	Valeur cible[39] (2022)[40]	Source	Fréquence d'établis-sement
X X		nombre	Régions moins développées					

8. Objectif spécifique 3 : augmenter les capacités des entreprises dans des démarches de diversification économique et dans le développement de filières locales de qualité

Constats :

Mayotte, comme ses voisins, doit composer avec des handicaps structurels qui impactent le développement de son économie et de ses capacités de Recherche-Développement-Technologie-Innovation : éloignement géographique, insularité et petite taille, topographie et climat difficiles, difficultés de mobilité, dépendance économique à l'égard d'un petit nombre de produits...

Mais, ces territoires transfrontaliers bénéficient aussi de potentialités et de produits spécifiques basés sur leurs ressources locales, pouvant représenter des opportunités économiques et faire l'objet de structuration de filières :

- l'artisanat est très peu développé et pourrait être conforté en lien notamment avec la stratégie touristique
- le Ylang-Ylang, les plantes médicinales ou la vanille par exemple, sont des ressources très « identitaires » peu ou mal valorisées chez certains des partenaires et pouvant représenter des niches de développement économique basées sur des produits de qualité, à forte valeur ajoutée
- une production importante de denrées agricoles mais soumises à de nombreux aléas climatiques, de maladies… il s'agirait de travailler au développement de nouvelles races plus résistantes.

Le repositionnement de certaines filières et le développement de nouvelles devront s'appuyer, au-delà de la valorisation des ressources locales, sur des produits et des démarches de qualité, combinant une image forte à l'extérieur et une structuration des acteurs à l'échelle de la zone.

L'enjeu consiste donc à la fois à identifier et soutenir l'émergence de nouvelles filières valorisant les ressources locales, de repositionner certaines filières existantes et à la fois de mettre en place des produits de qualité avec une image très forte à l'extérieur de la zone.

Résultats attendus :

- ***le développement du secteur artisanal à l'échelle régionale***

39 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

40 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

- ***le renforcement ou la structuration de nouvelles filières économiques autour de ressources locales : augmentation des échanges transfrontaliers entre les acteurs des filières (échanges de savoir-faire, de pratiques, et mutualisations)***
- ***le développement de différentes marques et labels, résultats de démarches de qualité communes structurées***

Tableau Indicateurs de résultats de l'objectif spécifique 3a

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	Valeur cible[41] (2022)[42]	Source	Fréquence d'établis-sement
X X		nombre	Régions moins développées					

8.1.1 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

Description du type d'actions

Objectif spécifique 1 : accroître les échanges commerciaux en renforçant la mise en réseau des acteurs économiques de la zone et l'accompagnement des entreprises dans les démarches d'export

- **Promotion des atouts économiques de Mayotte et développement des relations interentreprises**

Il s'agira de stimuler les relations entre entreprises de la zone de coopération, de soutenir les actions contribuant à mieux faire connaître les produits de Mayotte et ainsi à développer les exportations éventuelles : présence des acteurs économiques de Mayotte dans les événements commerciaux de la zone, création d'une Maison de Mayotte aux Comores et à Madagascar, accueil de missions économiques des Comores et de Madagascar à Mayotte…

- *les principaux groupes cibles : les entreprises mahoraises*
- *les territoires spécifiques ciblés :*
- *les types de bénéficiaires : les acteurs économiques accompagnant les entreprises tels que Ubifrance, la CCI, la CMA, la COOPAC, l'ADIE, les groupements d'entreprises (GEMTIC…) …*

- **Accompagnement dans les démarches d'export**

Ceci passera dans un premier temps par une meilleure connaissance des contextes économiques de la zone via la mise en place d'une plate-forme internet diffusant des informations commerciales pour chaque pays impliqué (statistiques, profil des pays, cadre légal, opportunités d'affaires, évolutions des marchés…). Les actions d'accompagnement direct des entreprises à l'export pourront être aussi encouragées, comme la mise en place d'un club export à Mayotte, le développement de missions économiques dans les différents pays partenaires.

- *les principaux groupes cibles : les entreprises mahoraises*
- *les territoires spécifiques ciblés :*
- *les types de bénéficiaires : les acteurs économiques accompagnant les entreprises tels que Ubifrance, la CCI, la CMA, la COOPAC, ONG malgaches de développement agricole…*

41 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

42 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

Objectif spécifique 2 : augmenter les débouchés économiques des entreprises en organisant des circuits de commercialisation entre territoires

- **organisation des circuits de production-transformation-commercialisation au sein de la zone de coopération**

Pour valoriser les complémentarités entre les partenaires de la zone, le programme pourra soutenir des actions visant à la fois à améliorer les capacités de transformation de produits à Mayotte et le développement d'actions communes facilitant les mutualisations et les échanges : mise en place d'une plate-forme commune d'achat et de distribution des produits et des intrants à prix compétitifs pour développer la transformation dans les différentes parties de la zone de coopération, la mise en place d'outils pour favoriser les échanges commerciaux à l'échelle transfrontalière (règlement des litiges commerciaux…).

- *les principaux groupes cibles : les acteurs de la filière agricole et agro-alimentaire (des agriculteurs aux commercialisateurs)*
- *les territoires spécifiques ciblés :*
- *les types de bénéficiaires : toute structure d'accompagnement des entreprises notamment du secteur agricole et agro-alimentaire, coopératives, ONG, (CAPAM, AMIE, COOPAC…)*

- **Améliorer la qualité des produits agricoles pour un accroissement de la commercialisation**

Il s'agira de soutenir les démarches de qualité, tant dans la définition des proccess de qualité que dans les étapes de transformations elles-mêmes pour respecter des normes sanitaires européennes et accroître les exportations au-delà de la zone.

Ceci pourra inclure des actions telles que l'écriture de référentiels communs notamment dans les process de transformation, la mise en place de laboratoires de contrôle de qualité et le développement de petites unités de transformation notamment aux Comores et à Madagascar

- *les principaux groupes cibles : les acteurs de la filière agricole et agro-alimentaire (des agriculteurs aux « commercialisateurs »)*
- *les territoires spécifiques ciblés :*
- *les types de bénéficiaires : toute structure d'accompagnement des entreprises notamment du secteur agricole et agro-alimentaire, coopératives, ONG… (CAPAM, AMIE, COOPAC…)*

Objectif spécifique 3 : Augmenter les capacités des entreprises à s'engager dans des démarches de diversification économique et dans le développement de filières locales de qualité

- **Promotion de l'artisanat local**

Les actions de mise en réseau des artisans au niveau de la zone et d'échanges de savoir-faire, tant au niveau de la production que de la commercialisation pourront être soutenues. Ateliers d'échanges, petits équipements, évènements communs pourront être financés à ce titre.

- *les principaux groupes cibles : artisans*
- *les territoires spécifiques ciblés :*
- *les types de bénéficiaires : les acteurs soutenant l'artisanat local (groupements d'artisans, consulaires, investisseurs…)*

- **Soutien au renforcement ou au développement de nouvelles filières économiques**

Il s'agira d'accompagner les échanges entre acteurs d'une filière, de financer des études préalables ou de petits investissements nécessaires au développement de ces nouvelles filières possibles ou au repositionnement de certaines existantes. Des mutualisations devront être encouragées pour diminuer les coûts et favoriser les économies d'échelle. Des actions d'accompagnement dans la diversification de produits seront aussi soutenues (création ou croisement de races au niveau végétal ou animal).

Les filières possibles : ylang-ylang, plantes médicinales, mais aussi extension des productions végétales (travail avec les pépiniéristes…). La filière déchet pourra faire l'objet de premières réflexions à l'échelle de la zone de coopération.

- *les principaux groupes cibles : tous les acteurs de la filière agricole, agro-alimentaire, ou industrielle*
- *les territoires spécifiques ciblés :*

- *les types de bénéficiaires : les acteurs soutenant les filières agricoles, agroalimentaires, industrielles (consulaires, organisations professionnelles, investisseurs, Institut des Arts et Métiers de Ngazidja …), organismes d'appui à la création d'entreprises…*

- **Accompagnement dans les démarches de qualité et de labellisation**

Le programme soutiendra les actions de labellisation que cela concerne la création de labels ou l'intégration dans des labels existants. Ceci permettra un positionnement des partenaires transfrontaliers sur des produits de qualité, contribuant à développer les exportations de la zone de coopération. Toutes les étapes de ces démarches de qualité seront prises en compte : rencontres des acteurs, définition de critères communs, études mutualisées, plan d'actions de commercialisation et de promotion…

Ces démarches pourront concerner différents secteurs de l'économie : les productions locales (vanille, textile sur la base de végétaux locaux) ou le tourisme (élargissement de la destination « îles vanille », labellisation des hébergements touristiques…).

- *les principaux groupes cibles : tous les acteurs impliqués dans les secteurs économiques s'engageant dans des démarches de qualité et de labellisation*
- *les territoires spécifiques ciblés :*
- *les types de bénéficiaires : les organisations professionnelles des différents secteurs impliqués (agriculture, tourisme…), organismes accompagnant les entreprises..*

Principes directeurs de la sélection des opérations:

xx

Utilisation planifiée des instruments financiers

Xx

Recours planifié aux grands projets

xx

Indicateurs de réalisation

Tableau Indicateurs de réalisation de la priorité d'investissement 3a

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible[43] (2023)[44]	Source	Fréquence d'établis-sement
XX				Régions moins développées			
XX							

8.1.2 Catégories d'intervention

FEDER - Régions moins développées

43 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

44 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

Tableau 7 : Dimension 1 Domaine d'intervention		Tableau 8 : Dimension 2 Forme de financement		Tableau 9 : Dimension 3 Territoire		Tableau 10 : Dimension 6 Mécanisme de mise en œuvre territoriale		Tableau 11 : Dimension 7 Thème secondaire FSE (FSE uniquement)		Tableau 12 : Dimension 8 Objectif thématique (ERDF/Fonds de cohésion)	
Code	€	Code	€	Code	€	Code	€	Code	€	Code	€

8.1.3 Résumé de l'utilisation prévue de l'assistance technique

8.2 AXE PRIORITAIRE 3 : VALORISER LE CAPITAL CULTUREL ET NATUREL DE LA ZONE À TRAVERS UNE GESTION CONCERTÉE DES RESSOURCES ET DES RISQUES

8.2.1 Explication de la mise en place d'un axe prioritaire 3

La zone de coopération bénéficie d'une diversité environnementale et patrimoniale exceptionnelle qui implique de se saisir de plusieurs enjeux à l'échelle transfrontalière :

- accroître la connaissance du patrimoine environnemental, culturel et patrimonial et développer des actions de valorisation
- sensibiliser les habitants et les acteurs économiques (agriculteurs, pêcheurs, opérateurs touristiques…) à la richesse de leur patrimoine et à la nécessité de le préserver
- mettre en réseau les acteurs de la préservation et harmoniser les mesures, le suivi de l'évolution des écosystèmes avant de mettre en place des actions communes de préservation
- développer l'éco-tourisme, source de développement économique et de valorisation des ressources naturelles et culturelles
- mettre en place un système de gestion des déchets dans un objectif de préservation de l'environnement

Mais cette richesse du patrimoine naturel, culturel et patrimonial est aussi mise en péril par les risques de catastrophes naturelles auxquels est confrontée la population : cyclones, inondations, coulées de boues…La coopération transfrontalière peut donc être un moyen de mener des actions conjointes en matière de gestion des situations d'urgence (sauvetage) ainsi que de sensibilisation de la population en matière d'inondations notamment.

Ainsi, la valorisation et la préservation des ressources de la zone doivent être menées de manière concertée et commune tout comme la gestion des risques.

OT 6 : préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources	6c – Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel	Accroître les échanges culturels au sein de la zone de coopération
		Créer conjointement des stratégies et dispositifs autour de l'éco-tourisme
		Augmenter les actions communes de protection de la biodiversité
		Accroître les actions de sensibilisation aux pratiques environnementales dans les activités économiques
	6a – Favoriser des investissements dans le secteur des déchets	Augmenter les systèmes de traitement de recyclage des déchets au niveau régional
OT 5 : favoriser l'adaptation aux changements climatiques, la prévention et la gestion des risques	5a – Favoriser des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, en garantissant la résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe	Augmenter les actions coordonnées en matière de prévention des risques

OBJECTIF THEMATIQUE 6 : PRÉSERVER ET PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET ENCOURAGER UNE UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES

PRIORITE D'INVESTISSEMENT 6C : CONSERVER, PROTÉGER, FAVORISER ET DÉVELOPPER LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

8.2.2 PI 6c : Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement

9. Objectif spécifique 1 : Accroître les échanges culturels au sein de la zone de coopération

Constats

Si la francophonie est un point de convergence entre Mayotte, Madagascar et Les Comores, les coopérations culturelles sont assez peu nombreuses jusqu'à aujourd'hui.

Les 3 partenaires bénéficient de la présence d'un patrimoine historique et culturel très riche : sites archéologiques, fortifications, sépultures, édifices religieux liés aux sultanats, traditions, cultures orales... Il reste toutefois peu valorisé, mal connu, oublié et il existe à ce jour peu d'opérateurs culturels en capacité de renforcer non seulement l'offre locale mais également à une plus grande échelle, une offre au niveau de la région transfrontalière basée sur l'identité culturelle du Canal du Mozambique.

Parmi les quelques initiatives autour du patrimoine culturel, on note :

La création de la Maison du patrimoine à Mayotte accompagnée du projet de musée. Un écomusée dédié à la vanille et au Ylang Ylang existe déjà.

L'organisation de nombreux événements culturels à Madagascar et notamment du festival de musique Donia se déroulant à Nosy Be

Une offre culturelle basée principalement autour du patrimoine identitaire (danses populaires et transitionnelles, événements et festivités autour des traditions orales…

L'espace transfrontalier est donc une échelle pertinente pour :

- identifier, recenser et archiver le patrimoine culturel
- sensibiliser les jeunes à ce patrimoine souvent immatériel pour garder la mémoire de leur histoire
- valoriser le patrimoine via le développement d'une offre culturelle basée sur l'identité « Canal du Mozambique », et sur les identités locale

Résultats attendus :

inventaire du patrimoine culturel à l'échelle de la zone de coopération et numérisation

organisation d'actions de sensibilisation auprès des jeunes sur leur patrimoine, leur identité

développer une offre culturelle transfrontalière combinant les identités de chacun

Tableau Indicateurs de résultats de l'objectif spécifique 1

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	Valeur cible[45]	Source	Fréquence d'établis-

						(2022)[46]		**sement**
X X		nombre	Régions moins développées					

10. Objectif spécifique 2 : créer conjointement des stratégies et dispositifs autour de l'éco-tourisme

Constats

Le territoire transfrontalier bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel et très diversifié : mer et coraux, montagne et volcans, forêts, faune et flore variées…
Les Comores offrent par exemple le plus grand cratère volcanique du monde, un fossile vivant plusieurs fois millénaires, le lac salé…
Il offre des opportunités touristiques importantes peu exploitées. Ainsi la zone est confrontée :

- à une faible visibilité à l'international notamment concernant Mayotte et Les Comores
- accessibilité difficile (peu de lignes directes avec les mes marchés émetteurs…)
- une offre d'hébergements très limitée et de qualité variable
- des ressources humaines peu formées dans le domaine touristique

Par ailleurs, des opérateurs touristiques existent et des expériences en éco-tourisme se sont développées ces dernières années. Le Parc naturel du nord-ouest de Madagascar a par exemple développé des circuits d'éco-tourisme combinant offres d'hébergement, découverte de la faune et de la flore, guide local…

Sur la base de cette expérience, les enjeux autour de l'éco-tourisme sont multiples :

- échanger sur les pratiques pour le développement dans chaque territoire d'une offre d'éco-tourisme
- proposer à Mayotte une offre touristique de proximité destinée à Madagascar notamment
- concevoir une offre combinée à l'échelle de la zone : Lagon et plongée à Mayotte et aux Comores, découvertes géologiques aux Comores, découverte de la faune et du patrimoine culturel à Madagascar

Résultats attendus :

- une structuration des acteurs du tourisme au sein de chaque région partenaire pour une proposition de produits d'éco-tourisme structurée et de qualité
- développement d'une offre d'hébergements adaptée à l'éco-tourisme : chambres d'hôtes, éco-hébergements…
- mise en réseau des acteurs du tourisme à l'échelle transnationale
- concevoir une offre touristique complémentaire, voire à plus long terme combinée (plage-plongée-faune et flore- géologie-culture)- voyage à plusieurs destinations

Tableau Indicateurs de résultats de l'objectif spécifique 1

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	Valeur cible[47]	Source	Fréquence d'établis-

45 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.
46 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

						(2022)[48]		**sement**
X X		nombre	Régions moins développées					

11. Objectif spécifique 3 : augmenter les actions communes de protection de la biodiversité

Constats

Les écosystèmes marins et côtiers exceptionnels de l'océan Indien (lagons, récifs, mangroves...) sont des atouts majeurs d'un point de vue écologique, social, économique et culturel. Mayotte se caractérise à elle seule par 765 espèces de poissons inventoriées sur l'ensemble de Mayotte et par 24 espèces de mammifères marins (25 % des espèces mondiales). Le lagon est un élément fondamental de cette richesse naturelle. Il représente une surface de 1 100 km², avec un récif-barrière de 800 mètres à 1,5 km large. La vitalité des récifs frangeants, bon indicateur de l'état de santé général du lagon, montre que la proportion de coraux vivants diminue régulièrement depuis 25 ans.

Les écosystèmes marins constituent donc des enjeux majeurs en termes de préservation et de coopération :
- protection des récifs coralliens : protection de trait de côté, biodiversité sous-marine des écosystèmes, protection contre les houles, espaces de loisirs et d'activité
- protection des mangroves
- coopération autour des thèmes fédérateurs de la protection de l'environnement et de la valorisation durable des richesses marines.

Cette préservation et coopération impliquent d'une part une meilleure connaissance des milieux et d'autre part, des actions de préservation impliquant une mise en réseau des acteurs de la préservation et notamment des parcs marins et des aires marines protégées, une harmonisation des méthodes et outils de suivi et des actions communes de préservation.

Résultats attendus :

- ***une meilleure connaissance des écosystèmes transfrontaliers***
- ***un réseau formalisé des parcs marin et aires marines protégées dans la zone de coopération***
- ***une harmonisation des mesures et du suivi des écosystèmes***
- ***des actions communes de préservations***

Tableau Indicateurs de résultats de l'objectif spécifique 1

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	Valeur cible[49] (2022)[50]	Source	Fréquence d'établis-sement

47 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.
48 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.
49 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.
50 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

X X		nombre	Régions moins développées					

12. Objectif spécifique 4 : Accroitre les actions de sensibilisation aux pratiques environnementales dans les activités économiques

Constats

La préservation de l'environnement et des ressources naturelles implique aussi une sensibilisation des acteurs économiques.
La prise de conscience des acteurs est absolument nécessaire et est un facteur contribuant à la préservation de l'écosystème.
Préservation des tortues, techniques de pêches respectueuses, utilisation de ressources naturelles comme engrais, préservation de l'eau et gestion des déchets sont autant de thèmes à aborder avec les différents acteurs économiques.

Résultats attendus :

- ***une population et des acteurs économiques (agriculteurs, pêcheurs…) sensibilisés à la préservation de l'environnement et de la biodiversité***

Tableau Indicateurs de résultats de l'objectif spécifique 1

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	Valeur cible[51] (2022)[52]	Source	Fréquence d'établis-sement
X X		nombre	Régions moins développées					

12.1.1 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

Description du type d'actions

Objectif spécifique 1 : accroître les échanges culturels au sein de la zone de coopération

- **Recensement et valorisation des ressources culturelles locales**

Avant tout développement d'actions culturelles communes, il s'agit d'identifier et de faire l'inventaire du patrimoine culturel, souvent immatériel : plates-formes numériques mutualisée de partage des connaissances, mise en réseaux des musées (le futur Musée de Mayotte, le musée national des Comores, …) . Le soutien aux actions de sensibilisation des jeunes (chantiers de jeunes de Mayotte sur les sites archéologiques des Comores..) est aussi prévu.

- *les principaux groupes cibles :* les habitants, et notamment les jeunes
- *les territoires spécifiques ciblés :*

51 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.
52 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

- *les types de bénéficiaires :* les opérateurs culturels, ONG, associations, services d'archivages des administrations culturelles…

▪ **Organisation et développement d'événements culturels**

Pour favoriser les échanges entre habitants et la découverte des cultures respectives, des évènements communs pourront être soutenus. Elargissement d'un festival local, création d'un nouvel événement, ou encore résidences d'artistes… ces événements culturels auront vocation à valoriser les identités culturelles, soulevant leurs points communs, leur diversité et leurs évolutions. Ils pourront concerner la musique, la danse, le cinéma, des concours littéraires, l'art contemproain.

- *les principaux groupes cibles :* les habitants, et notamment les jeunes
- *les territoires spécifiques ciblés :*
- *les types de bénéficiaires :* les opérateurs culturels, ONG, associations …

Objectif spécifique 2 : créer conjointement des stratégies et dispositifs autour de l'éco-tourisme

▪ **Renforcement de l'offre en éco-tourisme au sein de chaque partenaire**

Les échanges entre opérateurs touristiques en fonction des expériences respectives permettront à chacun d'améliorer ses prestations propres dans le domaine. Ainsi, pourront être soutenues la mise en réseau des acteurs du tourisme (ateliers d'échanges, séminaires…) ainsi que des investissements en matière de création d'éco-hébergements, d'identification de circuits possibles, d'organisation d'événements contribuant à l'attractivité de chaque territoire…

- *les principaux groupes cibles :* les touristes
- *les territoires spécifiques ciblés :*
- *les types de bénéficiaires :* les opérateurs touristiques, les investisseurs, les créateurs d'entreprises

▪ **Développement de produits touristiques combinés**

La création de nouveaux produits touristiques pourront être soutenus : la mise en place de circuits transfrontaliers ou mise en place d'un produit multi-destinations. Dans ce cadre pourront être financés des études de faisabilité et de marché, la mise en réseau des acteurs, la définition des circuits, la promotion et la commercialisation.

- *les principaux groupes cibles :* les touristes
- *les territoires spécifiques ciblés :*
- *les types de bénéficiaires :* les opérateurs touristiques, les investisseurs, les créateurs d'entreprises

▪ **Promotion touristique commune de la zone**

En matière de communication, des actions mutualisées pourront être réalisées : développement de supports communs, charte graphique commune, mobilisation de la presse…

- *les principaux groupes cibles :* les touristes
- *les territoires spécifiques ciblés :*
- *les types de bénéficiaires :* les opérateurs touristiques, les investisseurs, les créateurs d'entreprises

Objectif spécifique 3 : augmenter les actions communes de protection de la biodiversité

▪ **Mise en réseau des acteurs**

Préalablement aux actions de préservation, la mise en réseau d'acteurs sera soutenue : animation d'ateliers, groupes de travail, séminaires, échanges de bonnes pratiques… Le réseau des aires marines protégées et des parcs marins ainsi que les acteurs de la conservation et de la valorisation des patrimoines naturels seront notamment encouragés à conforter leurs activités.

- *les principaux groupes cibles :* les acteurs de la préservation
- *les territoires spécifiques ciblés :*
- *les types de bénéficiaires :* les acteurs de la préservation de l'environnement

- **Actions conjointes de mesure, de suivi et de valorisation de la biodiversité**

Les actions de préservation impliquent une connaissance et un suivi commun de l'évolution des écosystèmes. Ainsi, les actions contribuant à une meilleure connaissance de la biodiversité seront soutenues comme la réalisation d'un herbier de phanérogames et de mangroves ou l'organisation d'actions de sensibilisation à destination des habitants pour montrer la richesse de la biodiversité.
Les actions de seront aussi financées: création d'un référentiel commun de mesure, achats de matériel de suivi et de mesure, similaire à tous les partenaires et permettant des mesures fiables…
Enfin, les actions de préservation telles que la réintroduction de certaines espèces pourront être aussi financées.

- *les principaux groupes cibles :* les acteurs de la préservation, les habitants
- *les territoires spécifiques ciblés :*
- *les types de bénéficiaires :* les acteurs de la préservation de l'environnement

Objectif spécifique 4 : accroître les actions de sensibilisation aux pratiques environnementales dans les activités économiques

- **Sensibilisations, échanges de savoir-faire, petits investissements**

Pour contribuer à la sensibilisation des acteurs économiques, des sessions de sensibilisation pourront être organisées pour promouvoir des techniques respectueuses de l'environnement. Des actions dédiées aux pêcheurs seront aussi soutenues pour accompagner la préservation des récifs coralliens, des espèces végétales telles que la mangrove…) mais aussi à destination des agriculteurs (préservation de l'eau, des sols…).

- *les principaux groupes cibles :* les acteurs économiques (pêcheurs, agriculteurs…)
- *les territoires spécifiques ciblés :*
- *les types de bénéficiaires :* les acteurs de la préservation de l'environnement

Principes directeurs de la sélection des opérations:

xx

Utilisation planifiée des instruments financiers

Xx

Recours planifié aux grands projets

xx

Indicateurs de réalisation

Tableau Indicateurs de réalisation de la priorité d'investissement 3a

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible[53] (2023)[54]	Source	Fréquence d'établis-sement
XX				Régions moins développées			
XX							

53 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.
54 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

PRIORITE D'INVESTISSEMENT 6A : FAVORISER DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DES DÉCHETS DE MANIÈRE À SATISFAIRE AUX OBLIGATIONS DÉCOULANT DE L'ACQUIS ENVIRONNEMENTAL DE L'UNION ET À RÉPONDRE AUX BESOINS, RECENSÉS PAR LES ÉTATS MEMBRES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS QUI VONT AU-DELÀ DES OBLIGATIONS

12.1.2 PI 6a : Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement

13. Objectif spécifique 1 : augmenter les systèmes de traitement de recyclage des déchets au niveau régional

Constats

Mayotte, les Comores ou Madagascar connaissent une très forte augmentation de leur population respective, de la consommation et donc des déchets.
Selon le PEDMA (Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) de 2010, la production de déchets solides à Mayotte en 2007 était de 54 600 t (293 kg/hab.). Ce « gisement » de déchets est estimé par le PEDMA à 92 000 tonnes en 2015 et 123 000 tonnes en 2020, date de l'échéance du PEDMA. Il pourrait être de 176 000 tonnes en 2030 (Conseil général (PEDMA), 2010).
Par ailleurs, en 2011, seulement 100 tonnes de déchets ont été recyclées pour un potentiel de 5000 tonnes.
Aux Comores, les décharges sauvages prolifèrent également et il n'y a quasiment aucune collecte, aucun ramassage ou gestion prévue. La situation est similaire à Madagascar.
Même si des premières initiatives sont menées (création de déchetterie, petites unités de recyclage…), les déchets ne font l'objet d'aucune prévention, d'aucune valorisation-matière.
A Mayotte, les déchets commencent à être enfouis mais la capacité globale est de l'ordre de 1 650 000 tonnes et sera saturée en 2024.
L'enjeu est donc double :

- sensibiliser les habitants à la question de déchets et du recyclage
- voir les possibilités quant à la gestion des déchets entre les îles, pour faire face à la saturation à anticiper auc Comores et à Mayotte

Résultats attendus :

- Etude de faisabilité pour voir les possibilités quand au transport des déchets inter-îles
- Une population plus sensibilisée sur la question des déchets

Tableau Indicateurs de résultats de l'objectif spécifique 1

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	Valeur cible[55] (2022)[56]	Source	Fréquence d'établis-sement
X X		nombre	Régions moins développées					

55 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.
56 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

13.1.1 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

Description du type d'actions

Objectif spécifique 1 : augmenter les systèmes de traitement de recyclage des déchets au niveau régional

- **Sensibilisations**

Des actions de sensibilisation sur la gestion des déchets et le recyclage seront organisées pour les habitants afin de leur faire prendre conscience de la problématique.

- *les principaux groupes cibles :* les habitants
- *les territoires spécifiques ciblés :*
- *les types de bénéficiaires :* les autorités en charges de la gestion des déchets, entreprises de recyclage, ONG, associations…

- **Etudes communes**

Pour encourager une amélioration de la gestion des déchets, des réflexions doivent être menées sur la constitution d'une filière déchets et de recyclage à l'échelle du territoire transfrontalier (transport des déchets inter-îles…). Ainsi, des études et des premières expérimentations pourront être financées.

- *les principaux groupes cibles :* les habitants
- *les territoires spécifiques ciblés :*
- *les types de bénéficiaires :* les autorités en charges de la gestion des déchets, entreprises de recyclage…

Principes directeurs de la sélection des opérations:

xx

Utilisation planifiée des instruments financiers

Xx

Recours planifié aux grands projets

xx

Indicateurs de réalisation

Tableau Indicateurs de réalisation de la priorité d'investissement 3a

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible[57] (2023)[58]	Source	Fréquence d'établis-sement
XX				Régions moins développées			
XX							

57 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

58 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

OBJECTIF THEMATIQUE 5 : FAVORISR L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES, LA PREVENTION ET LA GESTION DES RISQUES

PRIORITE D'INVESTISSEMENT 5A : FAVORISER LES INVESTISSEMENTS DESTINÉS À PRENDRE EN COMPTE DES RISQUES SPÉCIFIQUES, EN GARANTISSANT LA RÉSILIENCE AUX CATASTROPHES ET EN DÉVELOPPANT DES SYSTÈMES DE GESTION DES SITUATIONS DE CATASTROPHES

13.1.2 PI 5a : Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement

14. Objectif Spécifique 1 : Augmenter les actions coordonnées en matière de prévention des risques

Constats :

Le territoire transfrontalier est confronté à d'importants risques de catastrophes naturelles : cyclones, inondations, coulées de boues et glissement de terrain, montées des marées…
Ces risques sont élevés et représentent un potentiel de destruction majeur. Aux Comores, la pauvreté, le manque d'infrastructures et de services, la surexploitation des ressources naturelles, l'absence ou la non-application de normes d'urbanisme et de construction aggravent l'impact des aléas quand ils affectent les territoires.
A Mayotte, environ 90 % de l'île est concernée par un aléa de type hydraulique (comme les inondations ou les submersions marines) ou de type mouvement de terrain (en plus de l'aléa sismique qui couvre la totalité de l'île), dont près de 50 % par un aléa de niveau fort (concernant 10% de la population) (Ministère de l'écologie, 2012).

La coopération permettrait de répondre à plusieurs enjeux :

- mettre en commun des processus d'intervention de gestion des catastrophes naturelles
- sensibiliser la population aux risques naturels

Résultats attendus :

- ***des processus communs d'intervention communs pour les catastrophes naturelles***
- ***une population préparée aux catastrophes naturelles***

Tableau Indicateurs de résultats de l'objectif spécifique 1

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	Valeur cible[59] (2022)[60]	Source	Fréquence d'établis-sement
X X		nombre	Régions moins développées					

59 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.
60 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

14.1.1 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

Description du type d'actions

Objectif spécifique 1 : augmenter les actions coordonnées en matière de prévention des risques

- **Processus d'intervention commun pour les catastrophes naturelles (cyclones…)**

Pour surmonter les risques liés aux catastrophes naturelles, des actions communes de gestion et d'intervention pourront être soutenues : mutualisation, échange de savoir-faire, mise en réseau des équipes, rédaction de règlements de sécurité et de fondements juridiques…

- *les principaux groupes cibles :* les habitants
- *les territoires spécifiques ciblés :*
- *les types de bénéficiaires :* la sécurité civile, les autorités nationales, les services d'intervention (pompiers…)

- **Prévention des inondations**

La coopération permettra de financer des actions communes de sensibilisation de la population située notamment à proximité de rivières, aux risques liés aux inondations.

- *les principaux groupes cibles :* les habitants
- *les territoires spécifiques ciblés :*
- *les types de bénéficiaires :* les services d'intervention (pompiers…) …

Principes directeurs de la sélection des opérations:

xx

Utilisation planifiée des instruments financiers

Xx

Recours planifié aux grands projets

xx

Indicateurs de réalisation

Tableau Indicateurs de réalisation de la priorité d'investissement 5a

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible[61] (2023)[62]	Source	Fréquence d'établis-sement
XX				Régions moins développées			
XX							

61 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

62 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

14.1.2 Catégories d'intervention

FEDER - Régions moins développées											
Tableau 7 : Dimension 1 Domaine d'intervention		Tableau 8 : Dimension 2 Forme de financement		Tableau 9 : Dimension 3 Territoire		Tableau 10 : Dimension 6 Mécanisme de mise en œuvre territoriale		Tableau 11 : Dimension 7 Thème secondaire FSE (FSE uniquement)		Tableau 12 : Dimension 8 Objectif thématique (ERDF/Fonds de cohésion)	
Code	€	Code	€	Code	€	Code	€	Code	€	Code	€

14.1.3 Résumé de l'utilisation prévue de l'assistance technique

14.2 AXE PRIORITAIRE 4 : CONTRIBUER À LA COHÉSION SOCIALE AU SEIN DE LA ZONE ET A LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

14.2.1 Explication de la mise en place d'un axe prioritaire 4

L'inégalité entre les niveaux de développement des pays de la zone reste un moteur de déséquilibres profonds de niveau de vie, qui se double d'inégalités d'accès à l'éducation et à l'emploi, aux soins de santé et aux services sociaux, dont la densité, la qualité et l'accessibilité sont généralement faibles. Malgré sa couverture en matière de services aux personnes très inférieure à celle de la métropole, Mayotte fait figure dans la zone d'îlot de prospérité relative, et la conséquence résultante directe en est la pression à l'immigration.

L'Indicateur de Développement Humain de Mayotte[63] s'élevait en 2011 à 0,75 (France métropolitaine 0, 893), alors que celui des Comores s'établissait à 0, 433 et celui de Madagascar à 0, 48, situant ces deux pays dans la catégorie des pays à faible indice.

S'il est clair que le rattrapage des niveaux de développement relève d'une problématique de long terme, cette situation n'est pas sans risque pour Mayotte dans le court et le moyen en termes de déstabilisation de son environnement régional, alors même que des solidarités traditionnelles, familiales, linguistiques et la proximité géographique, qui a des conséquences en matière d'environnement et de santé, rappellent qu'il existe des liens et des formes de solidarité historique dans la zone.

Ainsi par exemple, au niveau sanitaire, l'épisode du Chikungunya a bien montré que l'Océan Indien était particulièrement sensible au risque épidémiologique, d'ailleurs amené à croitre avec la hausse des flux migratoires. .

Structure de l'axe

9	Art 7 a ii) promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et contre toute forme de discrimination par la valorisation de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'égalité des chances et de l'intégration des communautés par-delà les frontières;	Développer l'accès de la population à des services abordables, durables et de qualité y compris les soins de santé et services sociaux d'intérêt général
		Développer l'accompagnement des personnes fragilisées en vue de leur insertion sociale et professionnelle

63 Calcul de M. Goujon et F. Hervet, in Régions et développement n°36, 2012

PRIORITE D'INVESTISSEMENT ART 7A II) PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE, LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION PAR LA VALORISATION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE L'INTÉGRATION DES COMMUNAUTÉS PAR-DELÀ LES FRONTIÈRES;

14.2.2 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement

15. Objectif Spécifique : développer l'accès de la population à des services abordables, durables et de qualité y compris les soins de santé et services sociaux d'intérêt général

Constats :

Le développement des services à la population et d'une offre de soins à Madagascar et aux Comores fait déjà l'objet de pratiques et programmes de coopération (exemple du programme PASCO). Soutenue par l'AFD et l'ARS, la coopération en matière épidémiologique s'est récemment développée et mérite d'être élargie sur des sujets particuliers, qui relèvent parfois de la formation et de l'information – soins aux bébés par exemple, lutte contre le paludisme et les maladies sexuellement transmissibles, lutte contre l'obésité). Selon l'ARS la priorité est d'organiser par la coopération des circuits pour faciliter l'accès à l'offre de soins, circuits à organiser sur une base transfrontalière (exemple du traitement du diabète, des soins pour les handicapés et les personnes âgées).

L'accès aux services à la population et notamment aux services sociaux d'intérêt général peut être facilité grâce à des démarches de coopération dirigées vers le niveau local. Par exemple, un des modes de coopération les plus utiles est de faciliter l'accès à l'information et à la connaissance à travers des opérations d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme. Un autre domaine est celui de la prise en charge des mineurs isolés, avec un travail en coopération de sensibilisation des mères en liaison avec les associations locales et les services sociaux.

Résultats attendus :

Améliorer la couverture et l'efficacité de l'offre de soins par le travail en réseaux

Faciliter l'accès à des services locaux d'intérêt général pour la population transfrontalière

Tableau Indicateurs de résultats de l'objectif spécifique 1

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	Valeur cible[64] (2022)[65]	Source	Fréquence d'établis-sement
X X	A déterminer	nombre	Régions moins développées					

64 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

65 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

Objectif Spécifique 2 : développer l'accompagnement des personnes fragilisées en vue de leur insertion sociale et professionnelle

Constats :

Dans l'ensemble de la zone transfrontalière, la création d'activités, de façon parfois formelle et parfois informelle, revêt un caractère très dynamique. Elle s'appuie souvent sur des ressources ou des opportunités locales, et la proportion de femmes et de jeunes qui créent ces activités est importante ; pour autant l'accès aux moyens permettant de démarrer une petite activité fait parfois défaut pour rendre pérenne et parfois stabiliser tout simplement l'activité. Le soutien à ces micro-entreprises ou à des formes d'économie sociale et solidaire apparait ainsi comme essentiel, tant pour fixer localement les actifs concernés que pour les appuyer dans la production de services locaux.

Différentes formes de coopération sont à envisager au service de cet objectif : pour la mise à dispositions de financement de microcrédit et pour l'accompagnement des créateurs d'activité ou des associations et coopératives proposant des services collectifs ou des produits locaux ; un appui spécifique aux femmes créatrices d'activités ; l'appui à la structuration d'une offre d'insertion ou plus généralement de l'économie sociale et solidaire.

Résultats attendus :

Appuyer la création d'activités et d'emplois locaux dans les pays tiers notamment par les femmes

Appuyer le développement de l'économie sociale et solidaire dans les pays de la zone

Tableau Indicateurs de résultats de l'objectif spécifique

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	Valeur cible[66] (2022)[67]	Source	Fréquence d'établis-sement
X X	A déterminer	nombre	Régions moins développées					

Description du type d'actions

Objectif Spécifique 1 : développer l'accès de la population à des services abordables, durables et de qualité y compris les soins de santé et services sociaux d'intérêt général

66 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

67 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

- Études et repérages concernant les maladies et leur propagation dans la zone, échanges de données sanitaires et sociales, systèmes d'évaluation et d'observation
- Organisation de réseaux de soins spécialisés et de circuits pour l'accès aux soins
- Campagnes de sensibilisation en direction des familles
- Appuis à l'alphabétisation et à la lutte contre l'illettrisme
- Appuis à la mise en place de réseaux de services locaux, notamment sociaux.
- Actions de prise en charge de mineurs isolés et d'autres catégories en difficulté

Objectif Spécifique 2 : développer l'accompagnement des personnes fragilisées en vue de leur insertion sociale et professionnelle

- Actions de promotion de l'entrepreneuriat
- Actions de développement du micro-crédit
- Appuis d'accompagnement de la création d'activités, notamment par les femmes et les jeunes
- Aide à la consolidation et au développement de l'économie sociale et solidaire

Principes directeurs de la sélection des opérations:

- Appels à projets de coopération, avec mise en évidence d'une problématique gagnant gagnant de réponse aux besoins
- Effets de levier, de démultiplication et d'exemplarité liés à l'action
- Construction de coopérations s'inscrivant sur la durée
- Valeur ajoutée de l'intervention par rapport à la situation antérieure.

Utilisation planifiée des instruments financiers

Non

Recours planifié aux grands projets

Non

Indicateurs de réalisation

Tableau Indicateurs de réalisation de la priorité d'investissement art 7

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible[68] (2023)[69]	Source	Fréquence d'établis-sement
XX	Nombre de professionnels impliqués dans les réseaux et les actions de sensibilisation			Régions moins développées			

68 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

69 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

XX	Nombre de créateurs d'entreprise aidés						
	Nombre d'organisations de l'ESS accompagnées						

15.1.1 Cadre de performance de l'axe 1

Tableau Le cadre de performance de l'axe prioritaire 1

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible[70] (2023)[71]	Source	Fréquence d'établis-sement
XX	Nombre de professionnels impliqués dans les réseaux et les actions de sensibilisation			Régions moins développées			
XX	Nombre de créateurs d'entreprise aidés						

15.1.2 Catégories d'intervention

FEDER - Régions moins développées											
Tableau 7 : Dimension 1 Domaine d'intervention		Tableau 8 : Dimension 2 Forme de financement		Tableau 9 : Dimension 3 Territoire		Tableau 10 : Dimension 6 Mécanisme de mise en œuvre territoriale		Tableau 11 : Dimension 7 Thème secondaire FSE (FSE uniquement)		Tableau 12 : Dimension 8 Objectif thématique (ERDF/Fonds de cohésion)	
Code	€	Code	€	Code	€	Code	€	Code	€	Code	€

70 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

71 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

15.2 AXE PRIORITAIRE 5 : DÉSENCLAVER LES TERRITOIRES DE LA ZONE EN RENFORÇANT LES LIAISONS MARITIMES

15.2.1 Explication de la mise en place d'un axe prioritaire 5

Mayotte et ses voisins et territoires ne pourront capter une part croissante des flux de richesse circulants dans l'espace Océan Indien que s'ils sont dotés des bonnes infrastructures.

Disposer de bonnes infrastructures de communication pour réduire le déficit d'accessibilité fort dont souffrent ces territoires constitue en effet une condition préalable au renforcement de l'intégration de la zone. Les coûts induits par la double insularité, représentent la barrière la plus importante à la libre circulation des biens et des personnes.

De manière complémentaire aux deux premiers axes au travers des, l'axe prioritaire 5 mobilisera la **PI7c** afin de développer les transports inter-îles, et de contribuer à lever le principal frein à la coopération que représentent les coûts de transport.

OT 7 : encourager le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles	7c – Elaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale régionale durable	Accroître les flux de transport maritimes entre territoires de la zone en abaissant le coût du fret et les taxes douanières

OBJECTIF THEMATIQUE 7 : ENCOURAGER LE TRANSPORT DURABLE ET SUPPRIMER LES OBSTACLES DANS LES INFRASTRUCTURES DE RÉSEAUX ESSENTIELLES

PRIORITE D'INVESTISSEMENT 7C : ÉLABORER ET AMÉLIORER DES SYSTÈMES D TRANSPORT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT, Y COMPRIS LES SYTÈMES PEU BRUYANTS ET À FAIBLE ÉMISSION DE CARBONE, Y COMPRIS LE TRANSPORT MARITIME ET SUR LES VOIES NAVIGABLES, LES PORTS, LES LIENS MULTIMODAUX ET LES INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES, DE FAÇON À PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ LOCALE ET RÉGIONALE DURABLE

15.2.2 PI 7c : Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement

16. Objectif spécifique 1 : accroître les flux de transport maritimes entre territoires de la zone en abaissant le coût du fret et les taxes douanières

Constats

Le développement des transports inter-îles, pour les marchandises ou pour les personnes, est une priorité à plusieurs titres pour la zone de coopération :

développement économique : augmenter les flux commerciaux, faciliter le tourisme bleu…

réduction de la dépendance internationale notamment dans le domaine agroalimentaire et soutien à un marché de proximité, réduisant les coûts d'approvisionnement

Mayotte souffre de son éloignement géographique. Concernant l'aérien, alors que le trafic de marchandise et de passagers s'intensifie (300 000 passagers en 2011), la continuité territoriale n'est pas pleinement assurée faute de desserte directe de la Métropole. En matière portuaire, le volume de fret s'accroit (713 000 t. en 2011 contre 376 000 en 2001) tiré par la demande intérieure, mais les infrastructures actuelles ne permettent pas à Mayotte de jouer le rôle de port de transbordement auquel le territoire aspire naturellement au sein de la zone Madagascar/Comores.

La coopération permettra donc :

d'engager la réflexion quant à la solution la plus viable économiquement et environnementalement au niveau des transports et,

de développer des investissements de mise aux normes et de capacité d'accueil afin de favoriser une mise en réseau des ports entre les îles…

Résultats attendus

choix d'une option pour le transport inter-îles : projet de compagnie maritime basée sur un partenariat public/privé, etc.

un port de Mayotte moderne et en réseau avec les autres ports de la zone de coopération

Tableau Indicateurs de résultats de l'objectif spécifique 1

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	Valeur cible[72] (2022)[73]	Source	Fréquence d'établis-sement
X X		nombre	Régions moins développées					

Description du type d'actions

Objectif spécifique 1 : accroître les flux de transport maritimes entre territoires de la zone

- **Etudes sur un projet de compagne maritime régionale**

Des études seront financées pour envisager la faisabilité et les modalités de transport inter-îles

- *les principaux groupes cibles :* les habitants, les croisiéristes
- *les territoires spécifiques ciblés :*
- *les types de bénéficiaires :*

- **Développement des capacités d'accueil au port de Mayotte**

La coopération permettra de soutenir les investissements nécessaires à améliorer l'accueil de croisiéristes et de marchandises au sein du port (remise aux normes, …) et de contribuer à la mise en réseau entre ports de la zone.

- *les principaux groupes cibles :* les habitants, les croisiéristes
- *les territoires spécifiques ciblés :*
- *les types de bénéficiaires :* le port Mayotte

Principes directeurs de la sélection des opérations:

xx

Utilisation planifiée des instruments financiers

Xx

Recours planifié aux grands projets

xx

Indicateurs de réalisation

Tableau Indicateurs de réalisation de la priorité d'investissement 5a

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible[74] (2023)[75]	Source	Fréquence d'établis-sement
XX				Régions moins développées			

72 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

73 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

74 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

75 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

XX							

16.1.1 Catégories d'intervention

FEDER - Régions moins développées											
Tableau 7 : Dimension 1 Domaine d'intervention		Tableau 8 : Dimension 2 Forme de financement		Tableau 9 : Dimension 3 Territoire		Tableau 10 : Dimension 6 Mécanisme de mise en œuvre territoriale		Tableau 11 : Dimension 7 Thème secondaire FSE (FSE uniquement)		Tableau 12 : Dimension 8 Objectif thématique (ERDF/Fonds de cohésion)	
Code	€	Code	€	Code	€	Code	€	Code	€	Code	€

16.2 AXE PRIORITAIRE 6 : CONTRIBUER À LA MODERNISATION ET AU RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DES SERVICES PUBLICS

16.2.1 Explication de la mise en place d'un axe prioritaire 6

Le renforcement et la modernisation du service public à la population et aux entreprises sont des priorités partagées par les pouvoirs publics à Mayotte et les gouvernements nationaux et régionaux des Comores et de Madagascar.
Il s'agit en premier lieu de développer des instruments de connaissance qui permettent une meilleure définition des programmes publics, en particulier les bases de données à caractère régional permettant la coopération (base de données de partenaires : entreprises, infrastructures, consulaires, ONG, associations, etc.) dans les pays de la coopération ; et les instruments de connaissance des populations et territoires étudiés (exemples : environnement, biodiversité faune et flore, urbanisme, risques, état démographique et sanitaire des populations, etc.).
Il s'agit ensuite de développer des coopérations concrètes pour l'amélioration des services publics notamment dans les pays de la coopération (exemples : cadastre, douanes, aménagement du territoire, urbanisme, etc.

Art 7a iv OT 11	11i – Investir dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics aux niveaux national, régional et local dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance.	Développer les instruments de connaissance et les valoriser auprès du grand public et des entreprises
		Développer la coopération en matière de capacités d'intervention publique

OBJECTIF THEMATIQUE 11 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET DE L'EFFICACITE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

PRIORITE D'INVESTISSEMENT : ART 7 A-IV– INVESTIR DANS LES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET DANS L'EFFICACITÉ DES ADMINISTRATIONS ET DES SERVICES PUBLICS AUX NIVEAUX NATIONAL, RÉGIONAL ET LOCAL DANS LA PERSPECTIVE DE RÉFORMES, D'UNE MEILLEURE RÉGLEMENTATION ET D'UNE BONNE GOUVERNANCE

17. Objectif spécifique 1 : développer les instruments de connaissance et les valoriser auprès du grand public et des entreprises

Les instruments de connaissance à l'échelle de la zone et dans les pays de la coopération sont actuellement insuffisamment développés, notamment dans des domaines critiques pour le développement de la zone : environnement, biodiversité, flux de transport, flux démographiques, données sanitaires et sociales; mais aussi des informations pratiques sur les partenaires de la coopération (entreprises, ONG, etc.).
Dans certains cas des données existent et il est nécessaire de les mutualiser ou de les partager, dans d'autres cas les bases de données sont à créer mais dans une optique régionale.
Dans les deux cas il est nécessaire de valoriser et diffuser ces données pour qu'elles soient utilisées par les responsables publics, les réseaux spécialisés d'intervention, les entreprises ou les particuliers (exemple des campagnes de soins).

Tableau 30 Indicateurs de résultats de l'objectif spécifique 1

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	Valeur cible[76] (2022)[77]	Source	Fréquence d'établis-sement
X X	Nombre d'utilisateurs nouveaux des bases de données mutualisées ou constituées	nombre	Régions moins développées					
	Nombre de publications et documents issus des actions diffusés							

76 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.
77 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

18. Objectif spécifique 2 : développer la coopération en matière d'amélioration de l'intervention publique

Dans plusieurs domaines de l'intervention publique des coopérations sont nouées entre les responsables des organisations publiques pour contribuer à renforcer le service public, notamment dans les pays de la coopération : définition de plans et schémas d'aménagement et d'urbanisme, mise en place et gestion du cadastre dans le contexte d'usages coutumiers du sol, amélioration de l'administration des douanes, organisation portuaire, politiques et programmes de protection de la biodiversité, etc.

Tableau 31 Indicateurs de résultats de l'objectif spécifique 2

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	Valeur cible[78] (2022)[79]	Source	Fréquence d'établis-sement
X X	A déterminer	nombre	Régions moins développées					

Description du type d'actions

Objectif spécifique 1 : développer les instruments de connaissance et les valoriser auprès du grand public et des entreprises

Actions de mise en commun des connaissances sur la zone régionale, de mutualisation des données

Inventaires, repérages, études dans des domaines non encore explorés

Répertoire des acteurs, notamment bases de données de partenaires possibles pour la coopération : entreprises, établissements publics, syndicats mixtes, ONG, associations, etc.

Définition et mise en œuvre de processus de valorisation de données en liaison avec les besoins ; documents, sites Internet et réseaux partagés, campagnes d'information et de sensibilisation, etc.

78 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

79 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

Objectif spécifique 2 : développer la coopération en matière d'amélioration de l'intervention publique

Opérations de coopération en matière de définition et mise en place de services publics efficaces : étude préalables, schémas, organisation, gestion des ressources techniques et humaines

Échanges de bonnes pratiques et opérations de professionnalisation visant à améliorer l'efficacité administrative

Coopération en matière d'e-administration, notamment santé, éducation, services sociaux

Actions d'appui à la conduite du changement dans les services publics ou les délégations de service public

Actions de définition et de mise en place de partenariats entre acteurs publics ou public-privé

Principes directeurs de la sélection des opérations:

Pertinence en termes de couverture d'un besoin non satisfait ou d'amélioration de la réponse sous une forme mutualisée/coopérative

Amélioration qualitative du service public aux usagers

Capacité du projet à améliorer l'efficacité administrative et la simplification pour les usagers

Utilisation planifiée des instruments financiers

Non

Recours planifié aux grands projets

Non

Indicateurs de réalisation

Tableau Indicateurs de réalisation de la priorité d'investissement 5a

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible[80] (2023)[81]	Source	Fréquence d'établis-sement
XX	Nombre d'opérations de mutualisation ou de création d'instruments de connaissance			Régions moins développées			
XX	Nombre de projets d'amélioration du service public engagés						

80 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

81 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

18.1.1 Cadre de performance de l'axe

Tableau Le cadre de performance de l'axe prioritaire 6

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible[82] (2023)[83]	Source	Fréquence d'établis-sement
XX	Nombre d'opérations de mutualisation ou de création d'instruments de connaissance			Régions moins développées			
XX	Nombre de projets d'amélioration du service public engagés						

82 Dans le cadre du FEDER et du Fonds de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

83 Si la règle du N+3 est adoptée entre le Conseil et le Parlement européen, l'année de référence pour les valeurs cible des indicateurs devra être 2023.

2. SECTION 4 – PLAN DE FINANCEMENT

Tableau Echéancier (indicatif)

FEDER								
FSE								
% d'avancement								

Catégorie de région : région moins développée

Tableau Plan de financement

					Financement public national (c)	*Financement privé national (d)*			*Contribution de la BEI*
1	FEDER								
2	FEDER								
3	FEDER								
4	FEDER								
5	FEDER								
6	FEDER								
7	FSE								
8	FSE								
9	FSE								
10	FSE								
11	FSE								
12	FSE								

Total	FEDER + FSE								

Catégorie de région : région moins développée

Tableau Plan de financement par objectif thématique

1	FEDER				
	FEDER				
2	FEDER				
3	FEDER				
	FEDER				
4	FEDER				
	FEDER				
5	FEDER				
6	FEDER				
7	FSE				
8	FSE				
9	FSE				
10	FSE				
11	FSE				

12	FSE				
Total	FEDER				
	FSE				
	FEDER + FSE				

Catégorie de région : région moins développée

Tableau Répartition de l'allocation de l'axe prioritaire (ou partie de l'axe prioritaire) alloué à l'initiative pour l'emploi des jeunes entre le FSE et la dotation dédiée à l'IEJ, et entre catégories de région pour le FSE

	Fonds[84]	**Base de calcul de la contribution de l'Union européenne**	**Soutien de l'Union européenne (a)**	**Contrepartie nationale (b=c+d)**	**Répartition indicative de la contrepartie nationale**		**Financement total (e)**	**Taux de co-financement (f=a/e)**	**Pour information**
					Financement public national (c)	*Financement public national (c)*			*Contribution de la BEI*
1	Dotation dédiée à l'IEJ								
2	Soutien affecté du FSE			0	0	0		100%	
3	Soutien affecté du FSE								
4	Soutien affecté du FSE								
5	TOTAL ; IEJ [part] dans l'axe prioritaire		Somme (1 :4)	Somme (1 :4)	Somme (1 :4)	Somme (1 :4)			
6		Ratio entre FSE et allocation dédiée pour IEJ ->	Somme (2 :4)/1	Catégorie de région : région moins développée					
7		Ratio du FSE par catégorie de région : régions moins développées	2/somme(2 :4)						

84 L'initiative pour l'emploi des jeunes (dotation dédiée et soutien du FSE affecté) est considéré comme un fonds à part et devrait apparaître sur une ligne séparée même s'il fait partie de l'axe prioritaire ; Cela doit être intégré dans le tableau conformément à l'article 15, point vii du règlement FSE).

8	Ratio du FSE par catégorie de région : régions en transition	3/somme(2 :4)
9	Ratio du FSE par catégorie de région : régions plus développées	4/somme(2 :4)

3.

4. SECTION 5 – APPROCHE INTÉGRÉE

Décrire l'approche intégrée du développement territorial en tenant compte du contenu et des objectifs du programme opérationnel et en considérant l'accord de partenariat, et en montrant dans quelle mesure il contribue à la réalisation des objectifs du programme et des résultats escomptés.
3500 caractères maximum espaces compris.

18.2 Approche de l'utilisation des instruments de développement local mené par les acteurs locaux et les principes d'identification des domaines de mise en œuvre

Si approprié.
7000 caractères maximum espaces compris.

Instruments non mobilisés.

18.3 Modalités du développement urbain durable

Si approprié.
3500 caractères maximum espaces compris.

.

Tableau Montant alloué au développement urbain intégré dans le cadre de l'axe dédié (indicatif)

	Montant indicatif du soutien du FEDER aux actions intégrées pour le développement urbain durable	Part de la dotation totale du fonds au programme opérationnel (en%)
Total FEDER	A déterminer	A déterminer
Total FSE	0	0
Total FEDER+FSE	A déterminer	A déterminer

18.4 Approche de l'utilisation des investissements territoriaux intégrés (autre que le développement urbain)

18.5 MÉCANISMES VISANT À ASSURER LA COORDINATION AVEC LES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION ET STRATÉGIES MACRO-RÉGIONALES ET DE BASSINS MARITIMES

Si approprié.
3500 caractères maximum espaces compris.

A définir ultérieurement.

5. SECTION 6 – GESTION, CONTRÔLE ET AUDIT

18.6 Identification des autorités et organismes concernés

Voir article 87, paragraphe 5, points a et b du RPDC.

Partie non soumise à l'approbation de la Commission européenne mais sous la responsabilité de l'Etat.

Tableau Identification des autorités et organismes concernés

Autorité/organisme	Nom de l'autorité/organisme	Responsable de l'autorité/organisme (fonction)
Autorité de gestion		
Autorité de certification		
Autorité d'audit		
Organisme bénéficiaire des versements de la Commission européenne		

18.7 Actions prises pour impliquer les partenaires concernés dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme

Voir articles 5 et 87 (paragraphe 5, point c) du RPDC.

La liste des partenaires impliqués doit figurer en annexe.

1) résumé succinct du **processus d'élaboration du programme opérationnel**, en portant une attention particulière sur le partenariat, notamment :

l'autorité qui a coordonné l'élaboration du programme opérationnel et les institutions publiques directement impliquées dans l'exercice (comme par exemple les ministères) ;

une description de l'implication des partenaires du programme opérationnel mentionnés à l'article 5 du RPDC. (c'est-à-dire leur implication dans l'évaluation ex ante ; la définition des priorités et de leurs objectifs spécifiques ; la dotation des fonds ; la définition des indicateurs spécifiques des programmes ; et la mise en œuvre des principes horizontaux). Cette description devrait inclure :

le mode de sélection des partenaires ;

la liste des partenaires impliqués (en annexe, 10 500 caractères maximum espaces compris) ;

les actions menées pour encourager une participation forte et active de la part des partenaires, notamment sur le plan de l'accessibilité ;

la principale valeur ajoutée principale du partenariat dans l'élaboration du programme opérationnel, en particulier les cas où les choix stratégiques ont été largement influencés par les partenaires ;

principaux résultats de la consultation des partenaires, notamment les préoccupations, recommandations et commentaires majeurs émis par plusieurs partenaires.

2) Description de la façon dont les partenaires concernés conformément à l'article 5 seront impliqués dans **la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme opérationnel**, incluant les actions planifiées pour assurer leur participation active à la mise en œuvre des programmes, incluant les actions en termes d'accessibilité, et l'utilisation planifiée des ressources d'assistance technique.

N.B. Conformément à l'article 87, paragraphe 10 du RPDC, cette section n'est pas soumise à la décision de la Commission européenne visant à approuver le programme opérationnel. Elle demeure la responsabilité de l'État membre.

14000 caractères maximum espaces compris.

Partie non soumise à l'approbation de la Commission européenne mais sous la responsabilité de l'Etat.

18.7.1 Le processus d'élaboration du programme opérationnel

La rédaction du programme a suivi plusieurs étapes clefs :

Elaboration d'un diagnostic territorial stratégique :

Elaboration d'un projet de stratégie du futur programme :

Elaboration d'une première version du programme :

Elaboration d'une seconde version du programme :

18.7.2 La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme opérationnel

6. SECTION 7 - MÉCANISMES DE COORDINATION

18.8 Articulation entre les fonds

Tableau Mécanismes de coordination entre les fonds

OT1			
OT3			
OT4			
OT6			
OT7			
OT9			
OT10			
OT11			

18.9

18.10 Articulation avec les autres instruments nationaux et de l'UE, ainsi qu'avec la BEI

- Sur le plan national :

Le CPER 2014-2020

Les plans, schémas et programmes énumérés pour chaque priorité spécifique dans le présent document.

- Sur le plan européen :

IEJ pour 2014-2015

Horizon 2020 – Programme de financement de la recherche et de l'innovation de l'Union européenne

Le programme-cadre Horizon 2020 s'inscrit dans la stratégie Europe 2020 en vue d'une croissa

pour les dix années à venir en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion social d'énergie. La stratégie Europe 2020 repose sur sept initiatives, qui constituent le fondement d contribution européenne. L'une de ces initiatives appelées « Une Union de l'innovation » propose ensemble complet d'actions visant à améliorer les performances de la recherche et de l'innovat Horizon 2020 en est un outil capital en ce qui concerne la réalisation de cette initiative. Le progran prévoit :

- ✓ l'Excellence scientifique à savoir élever le niveau d'excellence de la base scientif européenne et garantir un flux constant de recherche de classe mondiale afin d'assure compétitivité à long terme de l'Europe ;
- ✓ la primauté industrielle, il s'agira de renforcer le caractère attractif de l'Europe pour

  investissements dans la recherche et l'innovation (y compris l'éco-innovation) en promou

  les activités qui sont en phase avec la réalité des entreprises ;
- ✓ les défis de société avec la mise en œuvre d'une approche axée sur les défis à relever mobilisant des ressources et des connaissances couvrant plusieurs domaines, technologie disciplines scientifiques, y compris les sciences sociales et humaines. Ce volet est une rép directe aux priorités stratégiques recensées dans la stratégie Europe 2020.

COSME – Programme pour la compétitivité des entreprises et les PME

Le nouveau programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entrepr

(COSME) sera doté d'un budget de 2,3 milliards d'euros (prix courants) pour la période 2014-202

programme COSME:

- ✓ assurera la continuité des initiatives et des actions entreprises dans le cadre du programm pour l'innovation et l'esprit d'entreprise (PIE), telles que le réseau Enterprise Europe Network, en s'appuyant sur les résultats obtenus et les enseignements tirés;
- ✓ conservera les nombreux éléments positifs du PIE, mais sera simplifié afin que les entrepreneurs et les PME puissent plus facilement en bénéficier;
- ✓ contribuera à soutenir, à compléter et à coordonner les actions des pays membres de l'UE. COSME abordera des questions transnationales qui, grâce aux économies d'échelle et à l'e de démonstration, peuvent être traitées plus efficacement au niveau européen.

Objectifs

- ✓ Faciliter l'accès des PME aux financements ;
- ✓ Créer un environnement favorable à la création et à la croissance des entreprises ;
- ✓ Encourager l'esprit d'entreprise en Europe ;
- ✓ Renforcer la compétitivité durable des entreprises européennes ;

- ✓ Aider les PME à opérer en dehors de leur pays d'origine et favoriser leur accès aux march

Résultats attendus

- ✓ Les entrepreneurs et les PME accéderont plus facilement aux financements ;
- ✓ L'emploi indépendant et les entreprises seront davantage reconnus comme étant des sour importantes de croissance et de création d'emplois ;
- ✓ Les différents pays de l'UE bénéficieront d'une industrie plus compétitive, d'un plus gran nombre d'entrepreneurs et d'un taux d'emploi plus élevé.

ERASMUS+
– Nouveau programme de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport

Erasmus+ se fonde sur l'idée qu'investir dans l'éducation et la formation est le moyen de libér potentiel des personnes, indépendamment de leur âge ou de leur origine, en favorisan développement personnel, l'acquisition de nouvelles aptitudes professionnelles et l'amélioration perspectives d'emploi.

Comme les précédents, le nouveau programme vise à améliorer les aptitudes professionnelles personnes, et en fin de compte leur employabilité, et à soutenir la modernisation des systè d'enseignement et de formation. Le programme Erasmus+ remplacerait à lui seul sept program actuels, puisqu'il réunirait l'actuel programme d'action dans le domaine de l'éducation et d formation tout au long de la vie (Erasmus, Leonardo da Vinci, Comenius et Grundtvig), le progran «Jeunesse en action» et cinq programmes de coopération internationale (Erasmus Mundus, Tem Alfa, Edulink et le programme de coopération avec les pays industrialisés).

EUROPE CREATIVE – Programme de soutien dans les secteurs créatifs et culturels

- ✓ Aider les secteurs de la culture et de la création à tirer parti des atouts de l'ère numérique de la mondialisation ;
- ✓ Permettre aux secteurs d'exploiter tout son potentiel et de contribuer ainsi aux objectifs de stratégie Europe 2020, à savoir une croissance durable, l'emploi et la cohésion sociale ;
- ✓ Ouvrir la voie vers de nouvelles perspectives, de nouveaux marchés et de nouveaux publ l'échelon international ;
- ✓ S'appuyer sur la réussite des programmes MEDIA et Culture.

EURES – Programme offrant les services européens de l'emploi	Réseau de coopération qui a pour vocation de faciliter la libre circulation des travailleurs au sein l'Espace économique européen ; la Suisse y participe également. Parmi les partenaires du rés figurent les services publics de l'emploi, les syndicats et les organisations d'employeurs. La Commis européenne assure la coordination du réseau. Les principaux objectifs d'EURES sont les suivants : ✓ informer, guider et conseiller les travailleurs potentiellement mobiles en ce qui concerne l possibilités d'emploi ainsi que les conditions de vie et de travail dans l'Espace économiqu européen; ✓ assister les employeurs souhaitant recruter des travailleurs dans d'autres pays ; ✓ conseiller et guider les travailleurs et les employeurs des régions transfrontalières. EURES a pour vocation d'offrir des informations, des conseils et des services de recrutement/placem aux travailleurs et aux employeurs, ainsi qu'à tout citoyen désireux de tirer profit du principe de la l circulation des personnes.
PROGRESS – Programme pour l'emploi et la solidarité sociale	Instrument financier d'appui à l'élaboration et à la coordination des politiques de l'Union Europée dans les cinq domaines suivants : ✓ L'emploi ; ✓ L'inclusion et la protection sociales ; ✓ Les conditions de travail ; ✓ La lutte contre les discriminations ; ✓ L'égalité des sexes.
Instrument européen de micro financement PROGRESS	L'instrument européen de micro financement PROGRESS vise à accroître l'offre de microcrédits savoir des prêts de moins de 25 000 euros — destinés à la création ou au développement d'une p entreprise.

Initiative JASMINE (sous réserve du maintien de cette appellation pur 2014-2020)

Quatrième initiative commune de la Commission, de la Banque européenne d'investissement e Fonds européen d'investissement, JASMINE a été créée pour:

- ✓ renforcer les capacités des fournisseurs de microcrédits et des institutions de microfinance dans différents domaines, notamment la bonne gouvernance, les systèmes d'information, la gestion des risques et la planification stratégique;
- ✓ les aider à devenir des opérateurs viables et durables sur le marché du microcrédit.

Initiative JEREMIE (sous réserve du maintien de cette appellation pur 2014-2020)

JEREMIE (ressources européennes conjointes pour les PME et les micro-entreprises) est une initiativ la Commission européenne développée en collaboration avec le Fonds européen d'investissement. encourage le recours aux instruments d'ingénierie financière en vue d'améliorer l'accès au financen pour les PME avec les interventions des Fonds structurels.

Initiative JESSICA (sous réserve du maintien de cette appellation pur 2014-2020)

JESSICA (Soutien communautaire conjoint pour un investissement durable dans les zones urbaines une initiative de la Commission européenne, élaborée en coopération avec la Banque europée d'investissement (BEI) et la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB). Elle soutien développement et la revitalisation durables des villes par le biais de mécanismes d'ingénierie financ JESSICA promeut le développement durable des villes en soutenant des projets dans les doma suivants:

- ✓ infrastructures urbaines – notamment le transport, l'eau et le traitement des eaux usées, a que l'énergie;
- ✓ patrimoine ou sites culturels – pour le tourisme ou d'autres exploitations durables;
- ✓ réaménagement des friches industrielles – notamment le déblaiement et la décontaminati des

sites;

- ✓ création de nouvelles surfaces utiles commerciales pour les PME, ainsi que les secteurs de technologies de l'information et/ou de la R&D;
- ✓ bâtiments universitaires – installations médicales, de biotechnologies et autres structures

spécialisées;

- ✓ améliorations en matière d'efficacité énergétique.

INTERREG V

INTERREG est un programme européen qui a pour but de stimuler et de promouvoir la coopéra transfrontalière. Les projets financés par des fonds INTERREG renforcent le potentiel économi social et culturel des régions frontalières.

LIFE – Programme pour l'environnement et l'action pour le climat

LIFE est un programme européen visant à cofinancer spécifiquement des projets dans le domaine l'environnement et du changement climatique. Il cofinancera des innovations orientées vers le sec public et des solutions aux défis environnementaux non orientées marché, souvent mises en œuvre

des partenariats public-privés.

L'objectif principal du programme LIFE est d'améliorer la mise en œuvre de la polit environnementale, la stratégie de la biodiversité de l'UE, les objectifs climatiques et la stratégie Eur 2020.

Pour 2014-2020, il bénéficiera d'un budget de 3 milliards d'Euros et sera divisé en c

sousprogrammes:

- ✓ Action climatique pour des projets soutenant la mitigation et l'adaptation du changement climatique ;
- ✓ Environnement pour des projets dans le domaine de l'efficacité des ressources, de la biodiversité et de la gouvernance et information environnementale.

Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

Le FEM aide les travailleurs à trouver un nouvel emploi et à acquérir de nouvelles compétences s'ils perdu leur emploi à la suite d'une modification de la structure des échanges mondiaux, par exempl cas de fermeture d'une grande entreprise ou de la délocalisation d'une usine dans un pays hors UE Fonds finance des mesures telles que:

- ✓ l'aide à la recherche d'emploi;
- ✓ l'orientation professionnelle;
- ✓ la formation et le recyclage sur mesure;
- ✓ l'accompagnement;
- ✓ la promotion de l'entrepreneuriat.

Le Fonds fournit également une aide individuelle, ponctuelle et limitée dans le temps, sous les for suivantes:

- ✓ allocations de recherche d'emploi;
- ✓ allocations de mobilité;
- ✓ allocations de participation à des activités d'éducation et de formation permanentes.

« La santé en faveur de la croissance »

Le Fonds ne finance pas de mesures de protection sociale telles que des pensions ou des allocation chômage, qui sont du ressort des États membres. Ce programme entend s'appuyer sur les program de santé antérieurs pour soutenir des actions destinées à encourager l'application de l'innovation c la santé, à améliorer la qualité des soins et la sécurité des patients, à favoriser la santé et préveni maladies, ainsi qu'à protéger les citoyens des menaces sanitaires transfrontalières.

Il poursuivra, notamment, l'action entamée dans les domaines suivants:

- ✓ la coopération dans le domaine de l'évaluation des technologies de la santé (ETS) et la mis en place d'un réseau européen d'agences d'ETS nationales, à participation volontaire, pou un échange d'informations sur l'efficacité des technologies de la santé (médicaments, dispositifs médicaux, etc.) et sur les mesures de prévention destiné à alimenter le processu décisionnel au niveau national en matière de technologie;
- ✓ la coopération à l'échelle européenne dans le domaine des maladies rares, dans l'optique d'améliorer la prévention, le diagnostic et le traitement de ce type de maladies dans l'Uni notamment le portail européen des maladies rares (www.orpha.net), la base de données d référence mondiale en la matière;

- ✓ la prévention du cancer et la lutte contre celui-ci, notamment par l'élaboration d'orientatio

  européennes destinées à améliorer le dépistage pour permettre un diagnostic précoce de l maladie et, ainsi, sauver des vies, ainsi que par l'échange de connaissances et de pratiques exemplaires en matière de prévention, de recherche et de traitement. Dans la perspective
- ✓ d'établir des systèmes de santé innovants et viables ;
- ✓ d'améliorer l'accès à des soins de santé de meilleure qualité ;et plus sûrs pour les citoyens
- ✓ de favoriser la santé et prévenir les maladies ;

de protéger les citoyens des menaces sanitaires transfrontalières.

Description de mécanismes de coordination entre les fonds (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP et les autres instruments européens et nationaux et l'EIB.

Description de mécanismes de coordination entre les fonds, le FEADER, le FEAMP et les autres instruments européens et nationaux et la BEI.

Voir article 87, paragraphe 6, point a du RPDC.

Description de la manière dont la coordination sera assurée :

avec les autres Fonds ESI (FEDER, FSE, Fonds de cohésion, Feader et FEAMP) ;

avec les autres instruments de l'Union européenne (Horizon 2020, LIFE +, le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, COSME, Erasmus pour tous, le Fonds « Asile et migration », le Programme de l'Union européenne pour le changement social et l'innovation sociale, etc.) ;

avec les instruments nationaux pertinents qui contribuent à des objectifs identiques ou similaires à ceux du programme opérationnel, ou qui complètent les interventions du programme opérationnel ;

avec la BEI.

Cette partie devrait comprendre :

l'identification des domaines où le soutien dans le cadre du programme opérationnel peut servir en complément des sources de financement listées ci-dessus pour atteindre les objectifs thématiques choisis ;

une explication sur la manière dont les synergies et complémentarités seront exploitées pour assurer l'efficacité, notamment en associant le soutien des différents instruments à celui des opérations individuelles ;

une description des mécanismes de coordination pour chacune des sources de financement pertinentes listées ci-dessus, identifiant les organismes responsables de la coordination de ces domaines et soulignant les structures ou modalités (par exemple, les comités, les procédures de consultation) utilisées à cet effet ;

une description des modalités visant à assurer la coordination avec les programmes de coopération territoriale européenne en place sur le même territoire.

Le contenu de l'accord de partenariat devrait être pris en compte. La description des mécanismes de coordination dans le programme opérationnel devrait compléter l'accord de partenariat, en évitant les répétitions. Dans certains cas, il est possible que cette section du programme opérationnel soit très brève, se concentrant sur des mécanismes de coordination très spécifiques. Elle peut également contenir des références à l'accord de partenariat, si ce dernier est complet.

Dans le cas de programmes opérationnels dédiés à l'assistance technique, cette section devrait souligner la manière dont le programme opérationnel contribuera à soutenir la coordination entre les fonds d'investissement structurels européens, avec d'autres instruments financiers nationaux et de l'Union, et avec la BEI.

14000 caractères maximum espaces compris.

Partie non soumise à l'approbation de la Commission européenne mais sous la responsabilité de l'Etat.

7. SECTION 8 – RÉDUCTION DE LA CHARGE ADMINISTRATIVE POUR LES BÉNÉFICIAIRES

8. SECTION 9 – PRINCIPES HORIZONTAUX

18.11 DÉVELOPPEMENT DURABLE

18.12 Egalité des chances et non-discrimination

18.13 Egalité entre les hommes et les femmes